

V. PiETTE, CURÉ

# L'ACTION NATIONALE

## VERS LA RÉPUBLIQUE DU CANADA

✓ L'Action Nationale	<i>Au seuil de l'âge atomique..</i>	81
✓ André LAURENDEAU	<i>Indépendance et république.</i>	86
✓ François-Albert ANGERS	<i>Deux dépendances feront-elles jamais une indépendance?.....</i>	97
✓ Jacques PERRAULT	<i>La "Couronne" et la Constitution canadienne.....</i>	113
✓ Edmond LEMIEUX	<i>Une république fédérative et sociale.....</i>	126
✓ Pierre VIGEANT	<i>République ou annexion....</i>	133
✓ Gérard FILION	<i>Pour un mouvement républicain.....</i>	142
<hr/>		
✓ Pierre VIGEANT	<i>M. Drew et M. Saint-Laurent.....</i>	149
✓ André L.	<i>Commentaires.....</i>	153
✓ Dominique BEAUDIN	<i>La vie courante.....</i>	160

# L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE

---

● Directeur: André LAURENDEAU ●

---

L'Action Nationale, publiée par la **Ligue d'Action Nationale**, est un organe de pensée et d'action au service des traditions et des institutions religieuses et nationales de l'élément français en Amérique. Elle paraît tous les mois, sauf en juillet et en août.

Les directeurs de la **Ligue** sont : MM. Anatole Vanier, président; Dominique Beaudin, secrétaire; Jean Drapeau, trésorier; M. le chanoine Lionel Groulx; R. P. J.-P. Archambault, S.J.; Mgr Olivier Maurault, P.S.S.; Arthur Laurendeau, André Laurendeau, François-Albert Angers, Gérard Filion, Abbé Albert Tessier, Léopold Richer, Albert Rioux, L.-Athanasie Fréchette, Guy Frégault, Jacques Perrault, Rodolphe Laplante, Clovis-Emile Couture, Paul-Emile Alin, Jean Deschamps.

---

#### DIRECTION ET ADMINISTRATION

3878, rue Saint-Hubert, Montréal (24), P. Q.

Téléphone : MArquette 2837

---

● Administrateur: Dominique BEAUDIN ●

---

L'abonnement est de \$3.00 par année

L'abonnement de soutien : \$5.00

• LANGAGE DE CHIFFRES •

**Actif**

1939

**154,349**

1942

**456,584**

1945

**1,368,250**

1946

**1,817,099**

1947

**2,376,242**

•  
**LA LAURENTIENNE**

Compagnie d'Assurance sur la Vie

Siège social : LEVIS, Qué.

# LES AMIS DE LA REVUE

AUBÉ, Philippe  
AVOCAT

152 est, Notre-Dame  
HA 5877

MORIN, Louis-Philippe, C.A.  
Comptable Agréé

81, rue St-Pierre, Québec.  
Tél. 2-6871

CHAUSSÉ, Fernand  
AVOCAT

152 est, Notre-Dame  
HA 7235

LUC BEAUREGARD

Représ. de la Laurentienne  
4052, rue Cartier  
Bur.: PL 6700 Rés.: AM 7779

DENIS, Arcadius  
AVOCAT

448, Nord, rue Wellington,  
Tél. 1994 Sherbroode, P.Q.

FOURNIER, Albert

Procureur de brevets d'invention  
934 est, Ste-Catherine  
HA 4548

DORAIS, Jean-Louis  
AVOCAT

57 ouest, rue St-Jacques  
HA 1336

DUPUIS, Laurier

5600, boulevard Monk  
WE 0355

MASSE, Paul  
AVOCAT

152 est, Notre-Dame  
BE 1971

BEAUSOLEIL, E.  
BOUCHER-ÉPICIER

1251, Champlain  
CH 3712

VANIER, Anatole  
AVOCAT

57 ouest, St-Jacques  
HA 2841

Salaison MAISONNEUVE  
BACON marque "MORIN"

1430, De Lasalle  
CL 4086-7

FRÉCHETTE, L.-A.  
NOTAIRE

159 ouest, Craig  
LA 9607

SANSOUCY, Aib.

ÉPICIER-BOUCHER  
3963 est, Ste-Catherine, Montréal  
FA 3607

POULIN, J.-Aimé & Albert  
ARCHITECTES

71, Prospect, Sherbrooke, P.Q.  
TÉL. 1391

SANSOUCY, Arthur  
BOUCHER-ÉPICIER

3995, Hochelaga  
CL 2839

LAPORTE, René  
MÉDECIN

947, rue Cherrier,  
Montréal, P.Q.

AUG. BRUNETTE, Ltée  
PLOMBERIE-CHAUFFAGE

4154, rue Hôtel de Ville  
PL 1946

Jean Drapeau

Claude Melançon

DRAPEAU ET MELANÇON  
AVOCATS ET PROCUREURS

4 est, rue Notre-Dame, Montréal.

MA 5615

# LES AMIS DE LA REVUE

DESCHÈNES & Fils Ltée  
Matériaux de plomberie et chauff.  
1203 est, Notre-Dame  
FR 3176-7

LATENDRESSE & Fils Enrg.  
Machinerie Delta,  
FERRONNERIE  
12057 est, N.-Dame, Pte-aux-Tr.  
CL, 6731, Local 404

CYR, Édouard  
MODELEUR  
1427, Maisonneuve  
AM 8984

LATULIPE, N.  
Cravates, écharpes et robes  
de chambre  
4360, rue Iberville, Montréal

"LES VARIÉTÉS"  
PAUL DEJORDY, prop.  
800 est, Mont-Royal  
CH 9815

"À LA MARMITE"  
SALLE À MANGER  
350 est, Craig  
MA 0730

Nous remercions les Amis de la revue qui manifestent leurs convictions et leurs sentiments par un geste pratique. Ils ont droit à notre gratitude comme à celle de nos abonnés. Sans eux, nous serions plus pauvres encore . . . mais, tout simplement, SERIONS-NOUS ?

## Votre alliée

Au service du public depuis plus de soixante-dix ans, la Banque Canadienne Nationale se préoccupe d'assurer le succès de ses clients, auquel est lié son propre progrès.

Désireuse de coopérer avec vous, elle vous réservera le meilleur accueil, quelle que soit l'importance de votre entreprise ou de votre compte.

## BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, environ \$380,000,000

531 bureaux au Canada

65 succursales à Montréal

---

---

# TOUJOURS

- les plus nouveaux tissus
- les plus récents modèles

CHEZ LES TAILLEURS

JOLY

269 est, rue Sainte-Catherine,  
Montréal.                      BElair 3126

*Les enfants préfèrent  
les confitures*

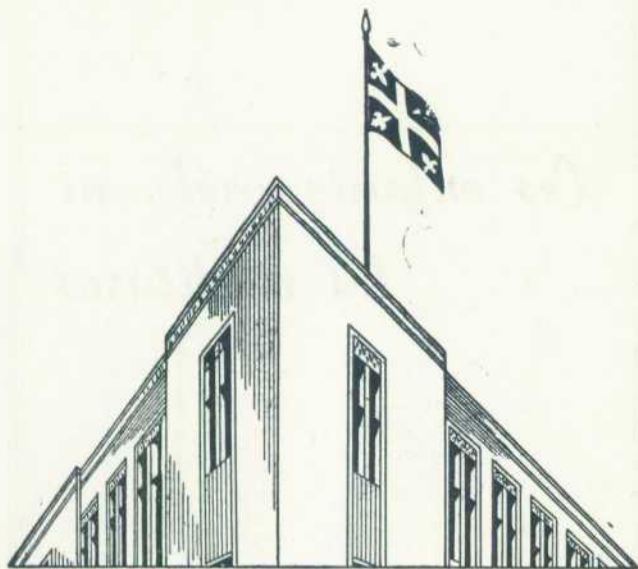
VILLA

CONSERVERIE DORION LTÉE

1430, rue Everett,

Montréal

# D U P U I S



Maison essentiellement  
canadienne-française  
depuis sa fondation  
en 1868

**Dupuis Frères**  
LIMITÉE

Montréal

Magasin à rayons : 865 est, rue Ste-Catherine,  
Comptoir Postal : 780, rue Brewster,  
Succursale magasin pour hommes : Hôtel Windsor.

# L'ACTION NATIONALE

---

---

VOL. XXXII, No 2

MONTREAL

OCTOBRE 1948

---

---

## Au seuil de l'âge atomique

*En 1938, ce fut Munich. Puis les choses parurent reprendre leur cours normal. Mais on avait senti le frisson avant-coureur de la guerre.*

*Au Canada, il n'était plus question que de solidarité britannique, d'armements: l'automatisme impérial avait failli jouer, il allait jouer dès la prochaine alerte. M. King achevait le périple de son évolution; des voix venues d'outre-tombe lui avaient assigné son nouveau rôle de prophète anglo-saxon: illuminé par ces grandioses visions, il voulait réunir les parties divisées de la race impériale, associer dans une grande lutte l'Empire et les États-Unis. Au nom d'une solidarité confuse, on allait nous jeter dans la guerre.*

*C'est alors que l'Action Nationale décida d'étudier à fond les relations avec le «Commonwealth». Était-il vrai que notre pays tirât tant de bénéfiques du lien britannique? Si le «Commonwealth» conservait un avantage évident à pouvoir puiser dans les ressources canadiennes, continuait-il d'être exact que le Canada a intérêt à demeurer partie intégrante du «Commonwealth»?*

*Nous entendons donc "repenser tout le problème des relations entre le Canada et le «Commonwealth», tel qu'il se situe dans l'espace et dans le temps, tel que les faits l'ont peu à peu modifié". La question était posée à la veille d'une grande guerre, dont nous savions seulement qu'elle serait infiniment plus terrible que la précédente.*

*L'inventaire commença, par les articles de MM. Benoît Brouillette, François Vézina, Antonio Perrault, François-Albert Angers, Jean-Marie Nadeau et Georges Pelletier. Cette dernière étude, consacrée à la propagande impérialiste, parut en plein voyage du roi Georges VI et de la reine Élizabeth: en juin 1939.*

*Comme d'habitude, la revue suspendait sa publication en juillet et août. En septembre, quand elle imprimait le texte très dur et très clair de M. Roger Duhamel, nous étions déjà devancés par l'événement — c'était la Grande Guerre II.*

*Or cette enquête nous amenait, nous le savions désormais, à recommander la rupture d'avec le «Commonwealth.» L'article de M. Duhamel nous avait déjà valu les tracasseries et les menaces de la censure.*

*En octobre 1939, la revue constatait:*

*"Commencé en régime démocratique, cet examen se termine sous la semi-dictature de la loi des mesures de guerre.*

*"Il nous serait impossible de répondre sincèrement aux questions que nous allions nous poser, et particulièrement à celle-ci: Le Canada doit-il se séparer du «Commonwealth» ?*

*"Force nous est de remettre nos conclusions à plus tard. Nous nous consolons à la pensée que la guerre et les mesures qui s'ensuivent ne dureront pas éternellement."*

*Entre temps, les événements et les idées ont marché.*

*En pleine guerre (janvier 1944), le MacLeans posait à M. Maxime Raymond, chef national du Bloc Populaire Canadien et député de Beauharnois-Laprairie, la question suivante:*

*«En résumé, qu'entrevoyez-vous pour l'avenir du Canada comme nation?»*

*Et M. Raymond répondait par un seul mot: L'INDÉPENDANCE.*

*C'était la première fois que cet idéal était proclamé avec autant de netteté par un chef politique canadien.*

*D'autres précisèrent leur pensée dans les années qui suivirent. On chuchota d'abord puis l'on osa réclamer le signe concret de l'indépendance complète: LA RÉPUBLIQUE.*

*Nous posons aujourd'hui la question, dans un contexte historique qui ressemble étrangement à celui de notre première enquête.*

*En octobre 1948, (comme jadis en janvier 1939), on sent que la guerre est peut-être prochaine. Mais quelle guerre! Un conflit dont la nature même est changée, par la découverte titanesque qui a marqué la fin du conflit précédent: la première guerre de l'âge atomique.*

*L'attitude du gouvernement canadien n'a pas varié: c'est toujours le même automatisme, la même décision d'être parmi les belligérants, cette fois proclamée avec plus de franchise. Les motifs invoqués se sont élargis,*

mais l'on découvre au fond la même conception coloniale d'un Canada inéuctablement lancé dans le sillage d'une autre puissance. La dépendance américaine s'affirme cette fois avec plus de force, et une plus grande apparence de plausibilité.

La présente livraison ne touche qu'incidemment aux problèmes de la politique extérieure. Nous voulons cependant préciser que nous nous rattachons cette fois à la même politique — celle de la neutralité — mais que chez nous aussi, les motifs ont pris de l'ampleur.

Sans renier les arguments d'ordre nationaliste invoqués traditionnellement, nous devons avouer qu'ils n'occupent plus cette fois la première place. Les raisons humaines et chrétiennes de chercher à maintenir notre pays dans la paix, prennent le pas sur les autres. Nous invoquons la neutralité au nom de l'intérêt canadien, sans doute, mais bien davantage parce que le recours à la guerre est devenu humainement impensable et, croyons-nous, chrétiennement indéfendable. Une guerre qui ne saurait être que totale, ou mieux, qui ne saurait être que féroce<sup>ment</sup> totalitaire; un conflit où par la nature même des armes employées, des pays entiers seront écrasés, piétinés, broyés, brûlés, sans qu'il soit possible d'imaginer seulement que des règles morales puissent jouer; où les malheurs qu'on voudrait éviter seraient remplacés par des catastrophes mille fois plus horribles — une telle guerre, le droit moral aussi bien que l'instinct vital la repoussent comme un cauchemar infernal.

Et si elle éclate, le devoir ne consiste pas à s'y plonger à côté de ceux qui nous sont les plus sympathiques, parmi les fous qui l'auront suscitée, mais à faire tout en son pouvoir pour qu'elle n'engloutisse pas notre pays.

*Cette question sera d'ailleurs examinée plus tard, dans une autre occasion — si la paix nous le permet cette fois.*

*Mais il reste une démarche préalable: les Canadiens ne peuvent opter pour une solution que dans la mesure où ils conduisent eux-mêmes leurs propres affaires. Et la libération s'appelle: république.*

●

*L'idée même de république sera longue à explorer. Nous entendons cette fois répondre à quelques objections courantes.*

*L'indépendance canadienne ne peut-elle vraiment s'exprimer que par la République? S'agirait-il d'une révolution, y a-t-il des obstacles d'ordre moral et juridique? Et le reproche capital: est-il exact que mettre fin à l'allégeance britannique, c'est nous précipiter dans les bras des États-Unis? Enfin, proposer l'idéal républicain, est-ce nous détourner de tâches plus urgentes, ou bien donner à celles-ci un but plus haut et plus stimulant?*

*Nos collaborateurs étudient ces objections une à une, sans essayer de diminuer les difficultés; mais ils concluent tous à la nécessité d'une action républicaine concertée et persévérante.*

*C'est pour engager, bien modestement, cette action nécessaire que nous avons conçu et publié ces quelques pages.*

## Indépendance et république

A deux reprises en quatre ans, l'institut Gallup a interrogé les Canadiens sur l'avenir politique qu'ils entrevoient pour leur pays.

En 1943 et en 1947, ses enquêteurs ont posé à toutes les catégories de citoyens, les trois questions très nettes, très précises que voici :

*Laquelle des politiques suivantes voulez-vous que suive le Canada :*

- A) Rester membre du «Commonwealth» britannique;
- B) Quitter le «Commonwealth» pour s'unir aux États-Unis;
- C) Quitter le «Commonwealth» pour l'indépendance absolue ?

Notons encore une fois la clarté des trois solutions envisagées; elles ne pouvaient faire naître dans l'esprit la moindre ambiguïté. Il fallait choisir entre le *statu quo*, l'annexion et l'indépendance.

Voici maintenant les réponses obtenues :

	1943	1947
Pour le «Commonwealth».....	49%	45%
Pour l'annexion aux É.-U.....	21%	17%
Pour l'indépendance absolue.....	24%	30%
Indécis.....	6%	8%

En quatre ans, les partisans du «Commonwealth» et de l'annexion ont perdu chacun 4 p.c. de leurs parti

sans, ceux de l'indépendance en ont gagné 6 et les indécis sont plus nombreux.(1)

### Indépendance "absolue"

Le groupe le plus nombreux est favorable au "Commonwealth." Cette expression symbolise le *statu quo*, que plusieurs chefs politiques décrivent comme étant déjà une forme d'indépendance.

Les 45 p.c. révélés par l'enquête peuvent donc renfermer des catégories diverses: depuis les impérialistes les plus chevronnés, ceux qui, à l'instar de M. Ilsley, préfèrent le mot *Empire* au mot «Commonwealth», jusqu'aux Canadiens satisfaits du Statut de Westminster et des possibilités qu'il implique.

Cela nous avertit d'avance que les autres désirent vraiment une *rupture avec l'état politique actuel*. Quitter le «Commonwealth» cela signifie plus que supprimer les appels au Conseil privé et les stations à Londres pour faire modifier la constitution: c'est envisager un véritable changement d'ordre, et non de degré.

Ceux qui désirent la rupture représentaient, en 1947, 47 p.c. de la population. Mais s'ils s'entendent pour rejeter le lien britannique, ils se séparent dans le choix du nouveau système.

---

(1) Quelle est la valeur des enquêtes Gallup? Sans leur reconnaître une exactitude absolue, on doit reconnaître que jusqu'ici, lorsque le contrôle fut possible (par exemple dans une élection), leurs erreurs apparurent légères, ne dépassant pas une marge de 5 p.c. Quand elles sont honnêtement conduites et divulguées, elles révèlent au moins des tendances. Et dans un pareil sujet, on ne voit pas quel intérêt l'institut pouvait avoir de truquer les résultats.

17 p.c. optent pour l'annexion aux États-Unis. Ils veulent que le Canada devienne partie d'une République. Assez probablement, ils ne sont point mus par un idéal républicain, je veux dire que cet idéal n'est pas leur premier mobile. Mais ils dirigent néanmoins notre pays, d'une manière fatale, vers le système républicain des États-Unis, et désirent la suppression de l'allégeance à Georges VI (considéré comme roi d'Angleterre ou du Canada).

Les autres, 30 p.c., réclament l'indépendance "absolue" vis-à-vis le «Commonwealth». S'ils s'arrêtent un instant à y penser, ces Canadiens désirent eux aussi, par implication, la République. Je ne prétends point qu'ils soient nécessairement républicains par conviction, ni que le désir de proclamer un régime non monarchiste soit à l'origine de leur pensée. Mais dans la circonstance actuelle, ils ne sauraient, après réflexion, vouloir d'autres régimes, concevoir comme possibles d'autres régimes.

Un vétéran des luttes antiimpérialistes le disait ces mois derniers en termes à la fois très simples et très forts. Concluant un article sur la souveraineté du Canada, M. Omer Héroux écrivait :

Il faut, en bref, assurer l'indépendance, non seulement théorique et verbale de notre pays, mais son indépendance de fait.

*Ceci comporte, en bonne logique, selon toutes les apparences, la proclamation, à plus ou moins rapide échéance, de la République du Canada.*

On ne voit guère autrement comment notre liberté d'action pourrait être non seulement complète, mais apparaître comme telle aux regards des autres pays.

*...Ce n'est point, pour notre part, que nous ayons pour la forme républicaine de gouvernement une fanatique admiration.*

*Celui qui écrit ces lignes n'est même pas un républicain de principe.*

*Mais quel autre régime pourrait s'instaurer et durer en notre pays ?*

(“LE DEVOIR”, lundi, le 19 juillet 1948.)

«Oui, quel autre régime pourrait vivre au Canada, et se concilier avec l'indépendance» ?

On peut donc affirmer que la population canadienne est dès maintenant composée pour la moitié de républicains dont le plus grand nombre s'ignorent. Annexionistes et partisans de l'indépendance absolue ont déjà renié dans leur cœur l'allégeance à S.M. Georges VI.

### Indépendance et République

Comment se fait-il que l'indépendance absolue(1) ne puisse s'exprimer que par la République ?

Et d'abord, qu'est-ce, chez nous, que la Couronne ? Un juriste, Me Jacques Perrault, étudie plus loin cette notion fort complexe, quasi insaisissable, et cependant très puissante.

Disons sommairement, pour l'instant, qu'on peut la concevoir comme une *simple fiction juridique*.

Mais attention ! En termes légaux, le mot *fiction* est bien plus vigoureux qu'il ne l'est dans le langage courant: les corporations sont des fictions juridiques, et cependant on les considère comme des personnes

---

(1) Le mot “*absolue*” s'entend ici dans un sens juridique. Dans le monde contemporain, ni les petites ni même les grandes nations ne peuvent conduire leur politique sans tenir largement compte des autres: c'est là un fait et un devoir à la fois.

morales capables de contracter, et qui se substituent à la personne réelle des directeurs. La Couronne est bien une "fiction" dans ce sens-là: elle est partout présente dans notre système politique, et lui sert de point d'appui. Son influence subtile et forte pénètre l'ensemble du régime.

Par exemple, nos lois québécoises commencent toutes par la formule suivante:

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:...

Il en est ainsi *mutatis mutandis*, dans les autres États provinciaux et dans l'État fédéral. Nos juges procèdent, somment des témoins, rendent jugement au nom de la même majesté. Nos ambassadeurs représentent le roi, etc. Sans doute, la loi et les jugements tirent leur autorité réelle d'un autre pouvoir, mais néanmoins la Couronne est la formule sur laquelle ils s'appuient.

Voici qui va plus loin. Les députés et ministres, les juges et avocats, les hauts fonctionnaires, etc., doivent tous, avant de prendre leur charge, prêter un serment d'allégeance, dont voici le texte:

Je jure que je serai fidèle et porterai une sincère allégeance à Sa Majesté le roi Georges VI. Ainsi Dieu me soit en aide. (1)

---

(1) Le soussigné, qui fut député de 1944 à 1948, dut comme les autres, se prêter à cette comédie, sans quoi il n'aurait pu occuper son siège à l'Assemblée. Il s'en tira en considérant Georges VI comme le symbole actuel de l'autorité au Canada. Dans ces conditions on peut rester "fidèle" à Georges VI aussi longtemps qu'il est roi légitime du pays, et du même coup travailler par des moyens constitutionnels à ce qu'il ne le soit plus.

Ce serment a pour but visible d'impressionner les esprits et de pénétrer jusque dans les consciences.

Surtout, Georges VI est d'abord roi de Grande-Bretagne. De là lui viennent son prestige et son auréole. Les juristes auront beau parler de la divisibilité de la couronne, le cœur ne saura diviser ce qu'un seul homme incarne. Georges VI, roi du Canada, pourra bien en théorie se distinguer de Georges VI, roi de Grande-Bretagne: en fait cette séparation est de l'ordre des abstractions légales, et le peuple reconnaîtra toujours en lui le roi de Grande-Bretagne.

"Britain steals the show"

Cette question est d'ordre sentimental. Le lien de la couronne fait partie de ces "*ties which, though light in air, are as strong as links of iron*", dont parlait jadis Edmund Burke.(1) Il s'agit d'un lien, léger en apparence, mais fort comme l'acier.

Jamais le Canada ne saurait connaître l'indépendance "absolue", aussi longtemps que son roi, dont le nom est chaque jour rappelé par des lois, des serments, des anniversaires et des images, sera le même homme

---

(1) Cité par Me Antoine Perrault (dans l'Action Nationale de mars 1939, p. 251). Il s'agissait, rappelle M. Perrault, de déterminer en 1775 l'attitude de la Grande-Bretagne vis-à-vis les colonies américaines. Edmund Burke préconisa une politique de souplesse et de liberté, parce que, disait-il: "My hold of the colonies is in the close affection which grows from common names, from kindred blood, from similar privileges and equal protection. *These are ties which, though light in air, are as strong as links of iron*"...

M. Perrault rapprochait cette phrase du mot d'un grand impérialiste anglais, Joseph Chamberlain, affirmant en 1895 que: les colonies sont reliées à l'Angleterre par un fil tenu, "*a slender thread*."

que le roi de Grande-Bretagne. Une chaîne affective, dont nous avons pu mesurer la puissance en 1914 et surtout en 1939 (cette fois le roi venait de nous rendre visite précisément pour réchauffer notre zèle loyaliste et impérial), une chaîne affective subsistera tant que nous vivrons à l'ombre de la monarchie britannique. La politique anglaise, socialiste ou conservatrice, la finance et les intérêts anglais utiliseront toujours à leurs fins le symbole vivant de l'unité britannique. Et les autres puissances nous regarderont toujours comme partie du «Commonwealth» aussi longtemps que nous partagerons avec les Anglais, les Écossais et les Irlandais de l'Ulster, la même allégeance au même monarque.

Quel que soit son respect pour les personnes de la famille royale, un Canadien qui désire l'indépendance réelle de son pays regardera la couronne comme un obstacle à la souveraineté canadienne. Un prince anglais, pas plus qu'un prince français ou allemand, ne saurait être la clef de voûte d'un Canada indépendant.

Aspirer à l'indépendance, dans la situation concrète où nous nous trouvons, c'est aspirer à la République. \*

### Un droit moral

En avons-nous le droit moral? Peut-on, dans une monarchie constitutionnelle, travailler légitimement à l'établissement d'une république?

Tout dépend des moyens qu'on emploiera. Ici comme ailleurs, la violence est interdite (sauf en des circonstances particulières). Si les moyens sont légitimes, le changement de régime s'effectuera normalement.

Par exemple, l'Italie est passée récemment, à la suite d'un plébiscite, du régime monarchique au régime républicain: qui, au nom de la morale, a songé à élever une protestation ?

Nous venons de voir, par ailleurs, qu'accéder à la République c'est, pour le Canada, la seule manière d'accéder à l'indépendance complète. Or, "lorsqu'un peuple est devenu capable de se gouverner lui-même, il aspire *tout naturellement* à s'affranchir de la sujétion où il est tenu et à conquérir *sa totale indépendance*".(1)

"...L'État impérial doit être considéré comme une forme transitoire due au fait d'un inégal développement de civilisation entre les peuples. C'est une forme de gouvernement... que des nations vraiment évoluées ne supportent qu'en frémissant. Conscientes de leur personnalité propre et de leur capacité de réaliser par elles-mêmes les fins nationales et internationales de la vie politique, conscientes de leur aptitude à réaliser les fonctions naturelles de l'État, *ces nations ne peuvent pas ne pas aspirer à la liberté comme à un bien qui leur est dû...*"(2)

Bref, ce droit à l'indépendance existe en fonction du droit naturel; on ne saurait le brider pour la simple raison qu'il n'est pas conforme au droit positif de telle nation. Quand droit naturel et droit positif sont en conflit, celui-ci doit céder le pas, et le droit naturel l'emporte.

Aucune considération strictement morale ne saurait nous empêcher d'entreprendre la lutte de la république canadienne.

---

(1) *Code de Morale Internationale*, no 120.

(2) Richard Arès s.j., *Notre question nationale* — II, Positions de principes, p. 113.

Un idéal réalisable

Est-ce à dire que la République sera pour demain ? Il serait puéril de l'espérer.

On le montrera au cours des pages qui suivent : cet idéal n'a rien d'utopique. Mais nous mettrons nécessairement du temps à le réaliser. Trop d'intérêts, trop de préjugés et de sentiments s'interposent pour que, à moins d'un événement imprévu, il puisse se produire à brève échéance.

Le principal adversaire de la république canadienne, c'est encore la majorité des Canadiens, la mollesse de leurs réflexes, leur manque de sens national. On dirait que pour plusieurs compatriotes, le Canada ne saurait avoir d'existence autonome : ils conçoivent notre pays comme lié nécessairement à un étroit système impérial. Leur pensée oscille entre deux colonialismes, et ils se cherchent toujours un oreiller, États-Unis ou Angleterre. Dégagés de l'un, ils retombent tout de suite sur l'autre ; fatigués de l'impérialisme britannique, ils se donnent incontinent à l'impérialisme américain. Ils habitent le Canada, mais ils ne sont pas canadiens.

Ce phénomène découle de l'histoire et de la géographie. Il n'est pas nouveau. Toutes nos conquêtes politiques furent le résultat de luttes vives et prolongées. N'ayant jamais vécu qu'à l'ombre d'une métropole, politique et économique, beaucoup de Canadiens ont épousé le système colonial et s'en dégagent difficilement. La montée est d'autant plus laborieuse que les obstacles réels sont nombreux.

La nouveauté, c'est plutôt que le tiers de nos concitoyens aspirent à l'indépendance absolue, c'est que

les vrais Canadiens sont désormais aussi nombreux. Notre première tâche consistera à les familiariser avec l'idéal de la république — qui d'abord les étonnera, et peut-être en scandalisera quelques-uns. L'indépendance reste une idée abstraite et assez floue; elle permet aux embusqués de se cacher derrière, aux opportunistes de s'en couvrir à demi. La république fait image; c'est un idéal concret. On la veut ou on ne la veut pas; parce qu'elle présuppose une rupture, elle force les gens à une option totale. On peut être à moitié pour l'indépendance: il faut adhérer à la république, ou la refuser. La lutte prend ainsi plus de relief et de dynamisme. Chacun connaît ses amis et démasque ses adversaires.

Puis il nous faudra la propager hors des cercles traditionnels du nationalisme. La république est une idée positive. Elle peut réunir les Canadiens de toute origine: c'est dans ce sens une force unifiante. Elle se dresse comme un idéal saisissable, au bout de l'évolution politique canadienne. Elle peut apparaître comme la fin des petites querelles stérilisantes. Elle est centrée exclusivement sur nous.

Non seulement elle ne ferme pas la porte aux collaborations internationales éventuelles: elle en est même la condition *sine qua non*. On ne peut collaborer que dans la mesure où l'on est libre. La république, c'est la liberté politique du Canada. Bien plus qu'un drapeau ou qu'un hymne, elle proclame notre maturité, la fin d'une longue adolescence.

### Conclusion

Bref, nombreux sont les Canadiens qui aspirent à la rupture du lien britannique. Parmi ceux-ci, la

majorité veulent l'indépendance absolue de leur pays. Mais cette indépendance "absolue" ne saurait s'exprimer, dans les circonstances concrètes où nous sommes, autrement que par la république. Moralement, cet objectif est légitime.

Nous mettrons du temps à le saisir: la république apparaît comme un idéal à la fois accessible et lointain. Mais il ne se produira pas de soi, il sera le fruit d'un effort conscient et volontaire; il suppose en particulier que des Canadiens d'origine britannique se joignent au mouvement, puisque c'est chez eux surtout que survit le lien sentimental, l'obstacle psychologique à l'indépendance canadienne.

Proclamer la république ne signifie pas proclamer l'isolement, bien au contraire: la collaboration internationale présuppose la liberté. On ne saurait avoir une politique extérieure que dans la mesure où l'on est libre dans ses choix, La république, c'est le moyen préalable.

A une vieille pensée politique, l'empire, "nous devons opposer une pensée politique plus jeune, plus dynamique et mieux adaptée aux exigences essentielles de notre vie", écrivait ici même, il y a deux ans, l'historien Guy Frégault. Et puisque *Vive l'indépendance!* doit se traduire par *Vive la République!*, nous n'hésitons plus à crier: VIVE LA RÉPUBLIQUE!

André LAURENDEAU

## Deux dépendances feront-elles jamais une indépendance?

C'est André Siegfried qui a lancé, à propos de notre pays, cette formule qui a fait fortune, à savoir que l'indépendance du Canada est faite de deux dépendances: une dépendance économique et géographique américaine faisant le contrepois d'une dépendance sentimentale et politique anglaise. Enlevez l'une — en l'occurrence la dépendance anglaise, puisque le voisinage américain est inévitable — et l'indépendance disparaîtrait: le Canada serait entraîné par le poids américain vers un destin qui ne pourrait plus être canadien.

L'observation est fine, subtile, brillante, comme tout ce qui sort de l'esprit d'un Siegfried. Aussi s'est-elle incrustée dans les esprits au point d'apparaître à plusieurs comme une évidence. A quiconque parle d'indépendance véritable du Canada, c'est-à-dire de séparation politique du «Commonwealth», elle est resservie toute chaude et ne manque jamais de faire son petit effet. D'où lui vient pourtant ce caractère d'évidence?

Dès qu'on s'arrête à y penser, on commence à se le demander. Ne sommes-nous pas, en réalité, séduits bien plus par la structure même de la formule — sa forme symétrique ou l'image qu'elle nous offre d'un

concours de deux forces réalisant un équilibre — que par sa profondeur? Après tout, pourquoi en serait-il ainsi du Canada, et pas du Mexique, également voisin de la même masse américaine? Un petit pays ne peut-il pas vivre indépendant à côté d'un gros? Aurait-on idée de dire que l'indépendance de la Belgique, ou de la Hollande, ou de la Norvège est faite de deux ou de trois dépendances? Toutefois, préciser le sens qui peut être donné à l'aphorisme de M. Siegfried s'impose avant de le discuter.

Au préalable, et sans vouloir le moins du monde chercher à déconsidérer le témoin, enregistrons les affinités sentimentales qui portaient l'auteur à recevoir une formule du genre avec complaisance. En tant qu'Européen, en tant que Français, donc toujours désireux de nouer des alliances autour de son pays contre l'Allemagne, M. Siegfried était naturellement sympathique à l'idée d'Entente cordiale et n'aurait pas aimé voir l'Angleterre démunie du pouvoir de jeter aussi le «Commonwealth», et tout spécialement le Canada, dans la balance. Il s'en ouvre d'ailleurs assez franchement dans la dernière page du *Canada, puissance internationale* (éd. 1937):

“Tant, dit-il, que (le Canada) demeure partie intégrante du système britannique, (il) continue de regarder vers Londres, c'est-à-dire vers le foyer européen, au lieu que, détaché de ce centre d'attraction, c'est vers les États-Unis, sans contrepoids, qu'il graviterait. Sous le régime actuel, paradoxal dans une Amérique par ailleurs entièrement libérée du passé, la présence européenne continue du moins de demeurer sensible dans le nouveau monde. Le fil est ténu, mais il subsiste: sous son double aspect, français et anglais, avouons-nous qu'il nous paraît précieux de le préserver

et que ce n'est pas sans mélancolie que nous le verrions se rompre ?”

Relue dans la perspective de l'époque, sous la menace hitlérienne et face à l'isolationnisme alors apparemment forcené des États-Unis, la page est significative. La “mélancolie” avec laquelle l'auteur aurait vu se casser “le fil ténu” que le « Commonwealth » nous tient à la patte ne l'a-t-elle pas amené à y voir plus de brins d'indépendance qu'il n'en comporte réellement ? Quoi qu'il en soit, l'affirmation a trop de portée pour qu'un tel argument suffise à l'écartier ; c'est objectivement qu'il nous faut la considérer.

### La thèse d'André Siegfried

Pour être bien sûr de ne pas sortir de la voie de l'objectivité en travaillant sur un texte que la mémoire pourrait déformer, relisons d'abord ensemble le passage où M. Siegfried expose sa théorie :

“Le lien britannique, écrit-il, impose une série de rapports, d'un ordre tout différent, qui maintiennent parallèlement le Canada dans un cadre extra-américain, opposant à l'attraction Nord-Sud une attraction Ouest-Est. Même devenu indépendant, le Dominion ne peut se passer de l'ancienne métropole. C'est affaire de sentiment (...); c'est affaire de politique aussi, car l'Empire, s'il ne fournit pas directement la sécurité militaire confère un prestige qui équivaut (...) à une forme de sécurité internationale; puis l'Angleterre est le meilleur client; elle fait contrepoids à la masse américaine dont la pression physique, sans cela, deviendrait insupportable. Dans l'ordre politique, ce lien avec le vieux pays est donc d'aussi grande importance que, dans l'ordre continental, le lien avec les États-Unis. La combinaison de l'un et de l'autre constitue la condition même de l'existence politique du Canada, car son indépendance est justement

*faite de l'équilibre résultant de cette double dépendance. L'intérêt du Canada n'est donc pas que cet équilibre se rompe, mais au contraire qu'une entente tacite le confirme en quelque sorte indéfiniment.*"<sup>1</sup>

Au départ, notons que parler de république canadienne, c'est se tourner vers l'avenir. Dire que la combinaison des deux liens "constitue la condition même de l'existence politique du Canada" pourrait n'être qu'affirmation objective d'un géographe. Or objectivement, M. Siegfried exprime sans doute là une vérité si l'on accepte certaines démonstrations des pages précédentes qui sont inséparables de la conclusion qu'il nous donne dans le paragraphe cité. Ainsi, par exemple, l'attitude anglo-canadienne qu'il nous décrit dans l'éventualité d'un Canada coupé du «Commonwealth». «L'Anglo-Canadien, nous dit-il, se sentirait menacé de toutes parts par les Canadiens français et préférerait l'annexion à l'indépendance.» Voilà certes un élément qui pèse singulièrement lourd dans la balance du côté favorable à la thèse Siegfried, puisque nous estimons que l'observation est très probablement juste.

Seulement, il s'agit là du présent et nous parlons de l'avenir. Or il ne faut jamais oublier qu'un fait n'engage pas tout l'avenir. La politique consiste précisément à aménager les faits pour leur donner éventuellement une direction, ou dans la même direction, une tonalité différente de celle que postulerait leur évolution spontanée. Autrement dit, même s'il peut être vrai que notre indépendance en est actuellement à son point optimum dans les cadres de la men-

---

1. «*Le Canada, puissance internationale*», éd. 1937, pp.212-213.

talité impériale anglo-canadienne, il ne s'ensuit pas qu'un mouvement en faveur de la séparation du « Commonwealth » ruinerait notre indépendance. La campagne, en effet, n'aboutira pas tout de suite, personne ne se fait d'illusion là-dessus. D'ici le jour de la réalisation, nous aurons donc pu agir aussi sur les facteurs défavorables et en modifier le point d'application ou la portée. Nous aurons pu, nous aurons nécessairement contribué à un sentiment généralisé de fierté canadienne qui rendra l'idée d'annexion aussi intolérable aux Anglo-Canadiens qu'à nous-mêmes. L'obstacle aura donc été supprimé.

M. Siegfried va plus loin cependant que la simple affirmation objective; il engage l'avenir, émet l'opinion qu'il est de l'intérêt du Canada de prolonger cette situation "indéfiniment". Sur quelle donnée permanente un jugement aussi absolu peut-il s'appuyer? Le seul facteur qui peut justifier une telle position permanente est le facteur géographique; et peut-être le géographe qu'est avant tout M. Siegfried est-il porté à en exagérer l'importance. Sans doute, il est séduisant d'opposer des masses géographiques diverses et d'estimer, par des comparaisons relevant de la physique, que la plus petite devra céder sous la pression de la plus grosse. Mais qu'est-ce que cela signifie au juste dans le domaine politique?

Certes, il ne s'agit pas de s'illusionner en entretenant une notion abstraite et absolue de l'indépendance. Nous savons bien que les petits, dans l'ordre international comme dans l'ordre civil ou dans l'ordre économique, ne peuvent pas parler d'indépendance dans le même sens que les gros; que les gros eux-mêmes souffrent d'une concurrence qui limite en

quelque sorte leur indépendance d'action. Conformément à cette réalité, les petits États ne sont toujours parvenus à se maintenir que grâce à un minimum de respect des principes moraux par les grands et à un jeu d'influences qui réalise l'équilibre par l'opposition des intérêts. Mais, sauf quand il s'agit du Canada, il n'est jamais venu à l'idée de personne d'affirmer que le problème se dénoue d'une façon satisfaisante dans l'aliénation de l'indépendance en faveur de l'un des grands. Voyez-vous, par exemple, quelqu'un proposer à la Belgique de se joindre à la France en essayant de lui faire croire qu'elle acquerra ainsi la certitude de ne pas tomber dans les bras de l'Allemagne, ou vice versa ?

La confusion — si on peut se permettre de parler de confusion avec un esprit aussi clair que celui de M. Siegfried — vient du mélange de deux concepts de l'indépendance qui sont, l'un le propre des grandes nations, l'autre celui des petites: l'indépendance extérieure de l'action et l'indépendance intérieure de la conscience nationale. L'indépendance, pour nous, ce n'est pas la recherche du droit illusoire de pouvoir se retrancher du monde et se débarrasser ainsi des servitudes que telle situation donnée dans le monde peut imposer; ni la réaction inverse de celui qui se sent des muscles et qui prétend faire la loi au monde pour n'avoir pas à le subir.

Nous sommes plus modestes et plus réalistes. Nous réclamons simplement une situation qui nous permette, en face des pressions inhérentes à toute vie sociale internationale comme nationale, d'établir nos positions entre nous sans avoir partout des écornifieurs étrangers pour nous gêner dans nos discussions et prendre les décisions à notre place. Nous voulons

pouvoir descendre dans notre conscience nationale et y résoudre nos débats sans y voir toujours l'œil glacial d'une divinité impériale. Si nous avons à subir des pressions, nous ne voulons les ressentir que de *l'extérieur*, afin d'avoir la satisfaction de tenter tout ce qui peut l'être pour échapper à la fatalité. Effectivement nous parviendrons ainsi à y arriver en certains cas, alors que le régime actuel nous y jette d'avance toutes les fois que l'Angleterre y est intéressée.

Tant que nous n'en serons pas arrivés à cet état d'intimité sans lequel il n'y a pas de véritable nation, comment compter que les vrais Canadiens seront satisfaits ? ou même que les observateurs étrangers pourront estimer la situation satisfaisante, s'ils envisagent le problème sous l'angle de la dignité humaine plutôt que sous celui des combines internationales ? Or un tel état de choses est inconcevable concrètement en dehors de l'indépendance juridique totale : le poison de la sentimentalité britannique coulera toujours dans les veines du peuple canadien tant que nous n'aurons pas brisé avec la Couronne. Cela comporte des risques ? La liberté est toujours à ce prix ! Et d'ailleurs sont-ils si grands ? Quels sont en définitive les périls précis qui nous menacent et en quoi notre liaison au « Commonwealth » nous en protège-t-elle ?

#### Le risque politique de l'indépendance

Le premier grand risque couru par un petit pays décidé de s'aventurer par ses propres forces sur la mer internationale, c'est celui de s'être détaché d'un maître-vaisseau pour se faire aborder par un autre.

Conquête du plus faible, par un plus fort. A ce point de vue, où sont les dangers ? Les États-Unis, la Russie par-dessus la calotte polaire, éventuellement le Japon, s'il devait retrouver sa puissance. Contre ces dangers, notre participation au « Commonwealth » aurait, selon la thèse de M. Siegfried, non pas une valeur militaire, mais une valeur de "prestige qui équivaut (...) à une forme de sécurité internationale". En est-il bien ainsi et y croire ne serait-il pas se payer de mots ?

Prenons d'abord les deux cas les plus simples : celui de la Russie et du Japon. En quoi notre participation au « Commonwealth » pourrait-elle les empêcher de nous attaquer si elle n'offre aucune — et c'est à peu près le cas — valeur militaire ? Crainte de représailles de diverses natures sur d'autres points du globe où l'on préfère avoir la paix et la bonne amitié à tous égards ? Peut-être, mais c'est une possibilité bien vieux jeu, qui aurait valu surtout au temps où des guerres isolées pouvaient être envisagées. Devant les réalités actuelles la valeur du « Commonwealth » n'est que foutaise en l'occurrence. La donnée importante, c'est qu'un pays ayant la valeur stratégique du Canada ne peut pas être menacé de conquête par les adversaires envisagés sans que les États-Unis s'en mêlent et apportent à l'appui le facteur décisif : la puissance militaire.

Mais n'est-ce pas précisément l'aspect encombrant de cette protection américaine que le « Commonwealth » contre-balancerait ? Même s'il est clair que ni l'Angleterre ni le « Commonwealth » tout entier n'auraient été en mesure de faire quoi que ce soit pour protéger le Canada contre une entreprise américaine de conquête, n'est-ce pas ici qu'a joué et que peut encore jouer la valeur de "prestige qui équivaut (...) à une forme de

sécurité internationale'' ? *L'histoire nous montre plutôt une Angleterre cherchant à amadouer les États-Unis en réglant, à nos dépens, les débats qui s'élevèrent entre nos deux nations relativement aux frontières terrestres, comme aux frontières maritimes de pêche, etc...* Au mieux, peut-être une Angleterre incapable ou peu désireuse de nous défendre nous a-t-elle ainsi acheté (non sans en tirer quelques petits bénéfices !) la paix avec les États-Unis ? Peut-être ne l'aurions-nous pas obtenue seuls, même en payant le prix ? L'Angleterre du XIX<sup>e</sup> siècle pouvait évidemment mieux que nous impressionner les États-Unis d'alors ! Mais peut-on vraiment soutenir le même raisonnement avec l'Angleterre d'aujourd'hui en face des États-Unis d'aujourd'hui ?

*Dans l'état où se trouve actuellement l'Angleterre, c'est-à-dire plus pauvre que jamais depuis ses jours de gloire, plus sérieusement menacée militairement qu'à aucun moment de l'ère moderne et contemporaine la participation du Canada au « Commonwealth » comporte probablement plus de dangers que d'avantages (s'il lui en reste) dans nos relations avec les États-Unis.* Sans doute, l'Angleterre ne pourrait pas, comme dans le passé, nous céder en totalité ou en partie dans un traité où elle recevrait en retour d'autres avantages. Du moins notre évolution constitutionnelle ne cadrerait plus avec de tels procédés, encore qu'à notre époque, il faut s'attendre à tout voir. Mais la même chose peut être obtenue plus élégamment, grâce précisément au lien britannique et à la sentimentalité anglaise avant tout qu'il entretient et orchestre chez nous. M. Churchill aurait-il affirmé à M. King que le salut de l'Empire, que dis-je le salut du monde (car pour l'Anglais le monde est toujours en danger quand

l'Empire est menacé !) était à ce prix, que M. King aurait présenté avec empressement, j'en suis sûr, un «bill» d'annexion à notre Chambre des Communes et l'aurait défendu au nom de l'intérêt canadien ! Il a dit et fait exactement l'équivalent pendant toute la guerre de 1939, au fur et à mesure qu'il reniait son passé; et M. King n'est pas seul de son espèce parmi nos dirigeants. Voilà l'aspect venimeux de nos relations avec le «Commonwealth» et de la supposée indépendance dont nous y jouissons !

M. Siegfried parle toutefois de quelque chose de plus subtil que le danger d'annexion forcée. Il pense davantage au poids de l'influence américaine que l'influence britannique contre-balance en empêchant le Canada de se donner lui-même aux États-Unis. C'est vraiment là le risque le plus sérieux et le secteur où l'influence britannique se manifeste le plus sensiblement en notre faveur, comme nous l'avons déjà vu. Mais nous l'avons vu également, que nous réussissions à développer un véritable sentiment canadien, c'est-à-dire républicain, chez la majorité des Canadiens et le problème est résolu par le fait même. La République ne peut être proclamée que par une majorité. Et étant donné la force du sentiment britannique chez nous, *une majorité ne proclamera la République qu'après avoir acquis envers le Canada un sentiment de fierté nationale qui écartera par le fait même la possibilité d'une annexion volontaire.* Ce qu'on appelle, le danger d'un programme républicain pour l'avenir d'un Canada indépendant est donc fait d'une large part d'illusion appuyée sur un excès de simplification. Mais il y a plus. Il y a qu'aujourd'hui, sous un autre jour, *le développement du sentiment républicain semble*

*bien être le plus sûr moyen de retenir le Canada sur la pente de l'annexion, où la permanence du lien britannique est précisément en train de le pousser.*

### Le risque économique de l'indépendance

Cet aspect de la question nous apparaîtra en examinant le second risque couru par un pays qui s'émancipe du lien colonial. Un pays colonisé est toujours, presque par définition, intimement dépendant de la métropole pour sa prospérité économique. En rompant le lien, il s'expose à des représailles graves, aux conséquences multiples. Le danger est d'un ordre inférieur à celui que présente le risque politique, et un peuple qui veut vraiment la liberté est généralement prêt à payer assez cher de ce côté. Théoriquement, la proclamation d'une république canadienne suppose tout de même que nous sommes prêts à l'envisager, ce prix, à le payer. Elle comporte même auparavant que nous nous assurions de ne pas le trouver trop élevé après coup.

La pratique se révèle toutefois, dans notre cas, bien différente de la théorie, car les faits se sont déjà chargés de liquider les avantages économiques du lien impérial. *Nous ne sommes plus une colonie qui ne peut pas se passer de sa métropole, mais un pays mûr pour l'indépendance qui s'acharne à vouloir rester dans ses chaînes pour des raisons sentimentales.* Nos dirigeants ont tout fait pour empêcher la séparation qui s'effectuait d'elle-même. Ils ont refusé de racheter les placements anglais au Canada, afin d'y assurer la permanence des intérêts britanniques et ils ont préféré donner nos marchandises au lieu de les vendre pour

n'avoir pas à être ainsi payés. Ils l'ont fait à la fois sous la forme directe du cadeau et la forme indirecte du prêt-bail. Une fois la guerre terminée, ils ont prêté sans intérêt et quasi à fonds perdu, pour que l'Angleterre puisse continuer à acheter de nous sans payer pendant six ans, dans l'espoir de pouvoir nous tenir dans la dépendance de sa clientèle.

Or le plan a fait faillite. Avant même que nous ayons parlé de nous retirer du « Commonwealth », l'Angleterre elle-même est obligée, par suite d'une déchéance économique que la guerre a portée à son paroxysme, de nous enlever sa clientèle. C'est ce que Sir Stafford Cripps est venu nous dire récemment. De sorte que le problème de réadaptation qu'aurait pu soulever une rupture du lien britannique avec reprises se pose de toute façon.

Dans la perspective des mentalités impérialistes anglo-canadiennes, la situation où nous sommes ainsi placés se trouve singulièrement plus grave du point de vue canadien que si nous y étions devant une proclamation républicaine. Le monde des affaires canadiennes se voit maintenant en face du problème de ses exportations tel qu'il aurait dû l'envisager depuis longtemps: se chercher des marchés dans le monde... de peine et de misère, car il devra faire face à la concurrence sérieuse des autres puissances industrielles. Dans un pays indépendant et fier, la difficulté même de la tâche à accomplir ne ferait que stimuler les énergies — comme c'est le cas en Angleterre même à l'heure actuelle; à des gens habitués de raisonner en fonction d'une métropole, elle suggère au contraire l'idée de substituer une autre dépendance à celle qui rendait les choses si faciles jusque là. Et

c'est ainsi que, de plus en plus, le Canada assiste au progrès de la mentalité annexionniste chez ses nationaux. Les avantages économiques que pourrait présenter la disparition d'une frontière pour tels ou tels individus puissants devient une règle de gouvernement dans un pays dirigé par des apatrides.

En pareille circonstance, **le développement d'un mouvement républicain, qui soutiendrait les velléités de sentiment canadien par ailleurs existantes en dehors du groupe français, qui donnerait des cadres et un objectif précis à leur expansion et contribuerait ainsi à propager un idéal de fierté nationale, constitue peut-être la seule et dernière possibilité que nous ayons de sauvegarder l'existence du Canada.** Les circonstances ont donc considérablement changé depuis le temps où on pouvait discuter les affirmations de M. Siegfried; aujourd'hui, il faut nettement les contredire et renverser la proposition: dans les perspectives de la double dépendance, le Canada est gravement menacé. Il importe donc qu'il se libère de celle qui lui a servi d'appui jusqu'ici pour chercher ailleurs les contrepoids dont il peut avoir besoin.

### Quelques objections

Nous aboutissons donc ici bien loin du point de vue qu'un correspondant de *L'Action Nationale* exposait dans notre dernier numéro. Sa thèse n'est au fond que celle de M. Siegfried, étayée par quelques arguments de détail qui ne modifient en rien les données du problème. D'abord, le premier paragraphe

de l'exposé de notre correspondant indique plutôt un accord de principe avec nos positions; il pense surtout à "gagner le temps nécessaire pour constituer notre unité géographique, etc.". Or de ce point de vue, il n'y a à dire que ceci: raisonner sur le problème de la république comme s'il s'agissait d'une réalisation immédiate et craindre la propagation de l'idée à cause de cela ne peut que conduire à une méprise grave. Le jour où tous les facteurs favorables à l'indépendance auront mûri le fruit à point, qu'en ferons-nous si jamais personne ne s'est avisé d'en préparer l'usage? Aura-t-il même seulement le temps de mûrir avant que nous en ayons disposé, comme c'est actuellement à craindre?

Pour ce qui est de l'idée que nous avons intérêt à voir s'opposer le bloc anglo-saxon et le bloc américain, je veux bien l'entretenir. Mais quand le Canada a-t-il poursuivi un tel objectif? Il est notoire que sa politique, et tout spécialement celle de la présente guerre, a toujours cherché le contraire. Siegfried a fort bien montré que le Canada ne peut se payer le luxe d'une telle politique dans l'état de dépendance où il se trouve par rapport aux deux blocs. Et je ne vois pas très bien par ailleurs comment le fait *pour le Canada* d'être attaché à la Couronne peut contribuer à cette opposition. Il est vrai que le monarchisme anglais et le républicanisme américain rendent difficile la réalisation du rêve de Cecil Rhodes et de Mackenzie King, mais en quoi l'attachement de l'Angleterre à la Couronne tient-elle à la participation du Canada au «Commonwealth»?

L'objection des industries qui abandonneraient le territoire canadien une fois que celui-ci se trouverait

détaché du système préférentiel britannique rentre dans la catégorie des données qui avaient plus de valeur dans le passé que dans le présent. L'Angleterre s'est déjà engagée à Genève à faire disparaître les préférences impériales afin de s'assurer les faveurs du Plan Marshall: sans doute n'est-ce pas une preuve qu'elles seront incessamment supprimées, mais étant donné les difficultés de l'économie anglaise et le besoin qu'elle aura des États-Unis pour se tirer d'affaires, le système des préférences, déjà sapé par les accords d'Ottawa de 1938, ne semble pas marqué au front d'un très brillant avenir. D'ailleurs, nous sommes entrés, depuis la fin de la guerre, dans l'ère des blocs autarchiques et déjà, même avec les préférences, nous sommes de plus en plus rejetés du bloc «sterling» auquel nous ne pourrions participer qu'en nous mettant à la monnaie anglaise. Nos exportations à l'Empire, exclusion faite de l'Angleterre, sont à la baisse et devront encore être restreintes, si l'on en croit les déclarations de M. Cripps. Ici encore, comme dans le cas de la clientèle anglaise, l'argument est déjà en grande partie dépassé par les événements.

Autre point. Nous sommes d'accord que le Canada séparé du «Commonwealth» devra s'assurer des alliances. Mais ne vaut-il pas mieux justement que nous soyons *libres de choisir nos alliances au gré des circonstances et de nos intérêts*? Même républicain, le Canada pourra rechercher l'alliance anglaise si tels sont ses intérêts; et il est à peu près certain que l'Angleterre nous accorderait beaucoup plus de considération si elle savait que nous ne craignons pas d'aller frapper ailleurs si elle ne nous traite pas convenablement. En fait, la dépendance de l'alliance anglaise rend impossible

une politique canadienne. Et nous avons vu au surplus les dangers qu'elle comporte.

Soyons donc d'accord pour faire confiance à la Providence. Toutefois, à partir du moment où l'on admet qu'il n'est pas hors du plan providentiel pour nous de songer à atteindre "la maturité, la cohésion et la structure économique nécessaire à la complète indépendance", il faut bien que l'idée de république soit semée, pour arriver à maturité elle aussi en même temps que les autres facteurs. Il aurait pu paraître vain d'en parler il y a cent ans, cinquante ans, alors que nous étions si loin de l'objectif, encore que nous nous en serions peut-être ainsi rapprochés beaucoup plus vite. A tout événement, pour les raisons exposées précédemment, il ne me semble pas faire l'ombre d'un doute que le temps est venu de nous en occuper si nous ne voulons pas que l'actuelle période de transition (notre crise de maturité précisément, après les développements des derniers 25 ans) nous éloigne définitivement, par une annexion prématurée, de la complète indépendance à laquelle nous aspirons de toutes nos forces.

François-Albert ANGERS

---

L'article du p. Lachance

Nous avons publié dans notre livraison de septembre de larges extraits d'une importante étude du p. Louis Lachance, o.p. "Dans une occasion solennelle", disions-nous, le p. Lachance a défini l'importance du milieu national. Précisons qu'il s'agissait du sermon prononcé à l'église Notre-Dame en juin de cette année, lors de la messe de minuit traditionnelle par laquelle la fête de Saint-Jean-Baptiste s'inaugure à Montréal.

## La "Couronne" et la constitution canadienne

La Constitution de 1867 fait de notre pays un royaume. Son souverain est le roi de Grande-Bretagne, chef d'une dynastie allemande, la maison de Hanovre-Saxe-Cobourg-et-Gotha, devenue, au temps de la première grande guerre, par la loi du Parlement impérial et pour raison de convenance, la dynastie de Windsor.

Entre le régime républicain et la royauté, la majorité des Canadiens français ne perçoivent pas la distinction essentielle, la différence pratique fondamentale séparant les deux régimes constitutionnels. Si nos concitoyens saisissent assez bien la notion théorique de la république, par contre ils ne comprennent ni n'admettent le sens profond que signifient pour le Canada les mots "le Roi et la Couronne". De là viennent souvent de graves malentendus entre les Canadiens français et les Canadiens de langue anglaise.

Après avoir précisé le sens du "royalisme" canadien, après avoir retracé l'histoire de la constitution et de l'indépendance du Canada, j'essaierai d'indiquer comment nous pouvons légitimement nous détacher du Roi d'Angleterre, tout en prévoyant les problèmes que soulèverait l'avènement du régime républicain au Canada.

## I

Le droit constitutionnel anglais est avant tout un droit non écrit. Nous commettons une erreur lorsque nous cherchons dans la loi constitutionnelle de 1867 les principes essentiels sur lesquels s'appuie l'État canadien.

Cette constitution de 1867 n'est en quelque sorte que la loi organique de la confédération canadienne. Il faut chercher dans le droit public anglais les règles juridiques qui régissent l'organisation et le fonctionnement des pouvoirs de l'État canadien.

Le droit constitutionnel anglais qui nous régit ne se retrouve dans aucun texte de loi. Ses directives sont contenues dans la coutume, les précédents et les usages élaborés au cours des siècles en Angleterre, dans l'Empire Britannique et au sein du "Commonwealth" des nations britanniques. C'est dire que jamais ne fut formulée officiellement la théorie juridique de l'État anglais, ni même les dispositions générales qui prévoient les droits de l'État et des citoyens, ou, à titre d'exemple, les fonctions exécutives, législatives ou judiciaires de l'État.

Bien plus, les Anglo-Saxons dont la culture et la mentalité sont naturellement réfractaires aux théories, aux idées générales ordonnées et hiérarchisées en un tout logique, ont élaboré leur constitution non écrite en la centrant sur des faits. Ils ont consciemment cherché à baser l'État sur des traditions, des réalités sociales pouvant devenir pour eux des guides sur le terrain essentiellement pratique, empirique, toujours imprévu, de la politique nationale ou internationale. S'ils ont su tirer merveille de cet empirisme qui leur

tient lieu de constitution, par contre le juriste latin, l'écrivain formé à la française peut difficilement définir l'État anglais, sa constitution sans en fausser la perspective. En général l'Anglais n'apprécie pas les travaux des historiens ou des juristes qui s'efforcent de dégager la théorie de la constitution ou du droit anglais. Ils savent si bien se débrouiller dans leurs traditions et leurs coutumes constitutionnelles que les principes généraux leur paraissent méconnaissables et sans rapport avec la réalité où ils se complaisent.

## II

Cette attitude explique l'importance des notions de Roi et de Couronne en droit anglais. En Angleterre, hommes politiques, juristes, historiens, et administrateurs ne conçoivent et ne comprennent l'État que concrétisé dans la personne du Roi, dans la notion traditionnelle et tangible de la Couronne britannique. C'est le Roi qui agit, légifère, gouverne, rend la justice et préside aux destinées des pays du "Commonwealth". Pour eux les droits de l'État n'existent pas. En revanche, ils connaissent bien les droits et privilèges de la Couronne britannique, les prérogatives royales. Les droits du citoyen vis-à-vis l'État n'éveillent en eux aucun écho. Mais certaines résistances à l'absolutisme royal, de la part des seigneurs au treizième siècle, des chevaliers et des "squires" au dix-septième siècle ont donné naissance à des traditions qui ne peuvent se séparer dans la personne du Roi, *Magna Charta*, *habeas corpus*, et qui réglementent les rapports du Roi avec ses sujets.

Le roi est en outre le symbole de l'Angleterre et de l'État. C'est un drapeau vivant, un monument sacré. L'Anglais ne peut comprendre les attaques contre le Roi, sa suppression, la transformation du royaume en république, tout comme nous, Canadiens, nous serions chagrins de voir détruire des monuments comme ceux de Champlain à Québec, Maisonneuve sur la Place d'Armes à Montréal pour les voir remplacés par des allégories, des fictions représentant l'Histoire. Ces statues de bronze nous sont devenues familières; nous y voyons comme le symbole de notre passé et de notre survivance.

### III

Au Canada, l'avènement de la république pose un double problème.

En premier lieu, tout comme l'Irlande le fit en 1937, il faudrait rédiger et promulguer une constitution d'où seraient absentes les règles constitutionnelles et traditionnelles, inséparables, pour l'Anglo-Saxon, du roi et de la Couronne britannique. Il faudrait rédiger de toutes pièces les lois fondamentales de l'État, l'organisation des pouvoirs législatif, exécutif, administratif, judiciaire. Travail qui plaît au juriste latin (Dieu sait s'il y en a eu des constitutions depuis un siècle en Europe et en Amérique latine), mais que le juriste anglo-saxon ne conçoit même pas. La dualité de cultures, si différentes l'une de l'autre, pose ici un problème que n'a pas connu l'Irlande et qu'il serait vain de sous-estimer.

La seconde difficulté vient de l'attachement de l'Anglais à la personne du Roi, à la Couronne, symbole

de la patrie et de l'État au même titre qu'un drapeau, monument auquel il tient comme le Français peut tenir à l'Arc de Triomphe de l'Étoile. Si nous préférons la république et ne voyons aucune raison, au vingtième siècle, de conserver une royauté démodée et qui ne signifie rien pour le Canadien français, n'allons pas nous imaginer qu'il suffit de démontrer les avantages de la république par une logique irréfutable pour convaincre l'Anglo-Saxon. Ne nous leurrions pas non plus en nous disant que ce sentiment royaliste disparaît du cœur de l'Anglo-Canadien. L'attachement du Canadien anglais pour la mère-patrie en danger en 1940 s'est manifesté avec une force insoupçonnée chez certains compatriotes qui, en 1938, affichaient l'indifférence absolue à l'égard de l'Angleterre.

Mais, pensera le lecteur, voilà que l'on s'écarte du droit constitutionnel. Et pourtant, l'autorité de l'État repose chez le Canadien anglais, avant tout, sur cet attachement au Roi et à la Couronne britannique, indivisible pour lui, même si le Canada doit devenir indépendant. Le civisme anglais, qualité que nous ne pouvons nier et devons envier, a sa source surtout dans cette idée du Roi. Ce n'est pas logique, pensera le lecteur. Il a raison, mais l'Anglais non plus n'est pas logique.

#### IV

Prenons pour acquit que la république est possible. Considérons que le régime républicain est le seul compatible avec un Canada pays souverain. Nous devons nous demander si c'est là la fin vers laquelle tend

l'histoire du Canada dans son évolution vers l'indépendance. Voyons un peu sous cet angle l'aventure anglaise dans le monde, puisque le sort du Canada a été conditionné par l'Angleterre et les autres pays de l'Empire et du "Commonwealth".

C'est en 1533, par une loi du parlement anglais sous Henri VIII, (loi 24 Henri VIII, ch. 12) que l'Angleterre devint un empire. De même que les légistes de Philippe le Bel l'avaient proclamé roi et empereur pour lui permettre de tenir tête à Boniface VIII, Henri VIII faisait de son royaume un empire pour en affirmer la souveraineté vis-à-vis la papauté. La Grande-Bretagne n'avait à ce moment aucune colonie, mais le titre d'empire lui permettait d'aspirer à la domination universelle.

L'aventure du Nouveau Monde commença. Dès 1643, la Confédération de la Nouvelle-Angleterre obtient une certaine autonomie constitutionnelle interne. Les autres colonies anglaises eurent à leur tour une mesure plus ou moins large d'autonomie, dont la Nouvelle-Écosse en 1758. L'Angleterre essaya de faire machine arrière après la guerre de sept ans et restreignit l'autonomie des colonies de la Nouvelle-Angleterre. La perte de ces colonies fut une leçon jamais oubliée et les politiques anglais surent toujours faire des concessions avant que leurs administrés coloniaux ne fussent poussés à bout.

Le Canada et les autres colonies obtinrent donc au dix-neuvième siècle une autonomie sans cesse accrue. En 1848, il y a un siècle, nous obtenions le gouvernement parlementaire responsable. Le pouvoir exécutif devenait donc canadien. Depuis 1873, le gouvernement de la Grande-Bretagne n'a jamais

désavoué une loi canadienne comme lui en donne le droit notre constitution de 1867.

Pendant jusqu'à la Grande Guerre 1914-1918, cette autonomie concédée par Londres n'était qu'intérieure. Vis-à-vis les autres États, en droit international public, le Canada et les autres dominions n'étaient ni autonomes, ni indépendants, ni souverains. Ils faisaient toujours partie de l'Empire Britannique. A l'égard des autres pays, seul comptait le gouvernement de Londres. Tous les traités étaient conclus par les plénipotentiaires de Grande-Bretagne même s'ils avaient trait, comme celui de la réciprocité en 1854 avec les États-Unis, uniquement au Canada.

Le traité de Versailles du 28 juin 1919 fut le premier signé par le Canada, mais de concert avec la Grande-Bretagne. Celui de 1923 avec les États-Unis relativement aux pêcheries de flétan fut signé par le Canada sans intervention de la Grande-Bretagne. Le Canada commença en 1920 d'avoir des représentants diplomatiques accrédités à l'étranger. On peut dire que du traité de Versailles, 28 juin 1919, au Statut de Westminster, 11 décembre 1931, le Canada et les autres dominions étaient considérés comme indépendants, mais non souverains, par les autres États. La souveraineté du Canada est reconnue en droit international public depuis 1931.

Mais si les Dominions sont devenus souverains, avec le droit de se retirer de l'empire et du "Commonwealth", comme le parlement de Grande-Bretagne l'a reconnu pour l'Irlande, le 17 mai 1938, et pour l'Inde, le 18 juillet 1947, si ces Dominions, selon le préambule du Statut de Westminster, sont "librement associés", ils restent unis par un lien beaucoup plus fort qu'on

ne l'aurait cru, parce qu'imprécis et insaisissable. Ce lien c'est le Roi, la Couronne britannique, lien indivisible.

Le Canada peut apparemment faire ce qui lui plaît, mais à toutes fins pratiques, il demeure lié à la Grande-Bretagne. On l'a bien vu lorsque dès 1936, la crise mondiale s'est posée, avant même la guerre de 1939. Pour les raisons que j'ai indiquées plus haut, le Roi et la Couronne britannique nous relie si solidement à l'Angleterre par tout notre droit public et constitutionnel qu'il me semble chimérique de pouvoir agir avec indépendance sur le plan international, malgré notre souveraineté, aussi longtemps que ce lien britannique ne sera pas entièrement brisé, aussi longtemps que le Canada ne sera pas devenu république. L'allégeance à la Couronne britannique, la nationalité britannique, l'indivisibilité de la Couronne et du Roi proclamée par tous les Dominions (sauf l'Irlande, le Pakistan et l'Inde) et admise par les États étrangers, tous ces liens nous attachent étroitement au "Commonwealth", c'est-à-dire à l'Angleterre. Les discours prononcés au Parlement canadien en septembre 1939, avant notre entrée en guerre contre l'Allemagne aux côtés de la Grande-Bretagne, en particulier la déclaration du ministre de la justice d'alors, feu M. Ernest Lapointe, prouvent la réalité de la Couronne et du Roi, liens qui font des Dominions un faisceau de nations britanniques.

#### V

Comment sortir de cette impasse ? Pouvons-nous adopter un régime républicain ? Est-ce légal ? Est-ce

permis? Nous verrons en effet des impérialistes protestants nous rappeler nos devoirs comme catholiques, nous commandant loyauté envers le Roi sous peine de péché grave.

Heureusement pour nos esprits timorés (et Dieu sait combien ils sont nombreux chez les descendants de Dollard et d'Iberville !), le premier Dominion qui nous donne l'exemple de la rupture du lien britannique, de la suppression du Roi et de la Couronne britannique c'est le seul Dominion officiellement catholique de l'Empire, l'Irlande. Ce pays a supprimé l'allégeance au Roi en 1933, le Roi et la Couronne britannique en 1937; il a refusé de prendre part au conflit de 1939-1945; il est aujourd'hui l'un des rares pays européens profondément catholiques. Apparemment, aucun cas de conscience n'a été posé en ce domaine pour ce peuple chrétien.

L'Irlande a commencé par supprimer le serment d'allégeance au Roi de Grande-Bretagne par une loi du parlement irlandais en 1933. Puis les fonctions de gouverneur général furent réduites à leur plus simple expression. Et enfin, en 1937, l'Irlande adopta une constitution aux termes de laquelle elle devenait république (encore que ce terme n'y soit pas employé) avec un président, chef de l'État, et un premier ministre, chef du gouvernement. Cette constitution fut soumise au peuple irlandais par voie de plébiscite, le 1er juillet 1937, et adoptée. Elle vint en vigueur le 29 décembre 1937. Le parlement londonien acquiesça à la nouvelle constitution irlandaise par sa loi du 17 mai 1938: *The Eire (conformation of agreements) Act, 1938* (ch. 25, 1 & 2 Geo. VI).

Il est à remarquer que pour l'adoption de cette constitution, l'Irlande observa les formalités prévues dans la loi impériale de 1922 qui constituait cette nation en Dominion. Rappelons que si les autres Dominions (y compris l'Irlande) ont obtenu du Parlement de Grande-Bretagne le droit d'amender leur constitution, il n'en est pas ainsi pour le Canada. Seul le parlement anglais peut modifier la constitution canadienne.

Le cas de l'Inde est plus caractéristique. L'Inde ne pouvait pas se déclarer légalement indépendante. Seul le Parlement britannique pouvait le faire. Devant la volonté du peuple hindou, mené par un gouvernement nationaliste dirigé par Nehru, l'Angleterre s'inclina et, beaux joueurs et fins politiques, les Anglais donnèrent aux Indes l'indépendance pour tenter de s'y faire des alliés et des clients.

Tout de même le texte de la loi du Parlement anglais, votée par les députés et les Lords est saisissant si l'on songe à l'édification de l'empire britannique et à la morgue qu'affichaient autrefois les impérialistes anglais. On lit dans cette loi intitulée *Indian Independence Act, 1947*, (ch. 30, Statut impérial 10 & 11 Geo. VI), sanctionnée le 18 juillet 1947, entrée en vigueur le 15 août 1947, les passages suivants:

*"Article 7: ..."The suzerainty of His Majesty over the Indian States lapses, and, with it, all treaties and agreements in force..."*

*... "The assent of the Parliament of the United Kingdom is hereby given to the omission from the Royal Style and Titles, of the words *Indiæ Imperator*, and of the words *Emperor of India* and to the issue by His Majesty for the purpose of His Royal Proclamation under the Great Seal of the Realm".*

C'est ainsi que les Indes se sont constituées en république en demeurant, pour le moment du moins, dans le "Commonwealth" à titre de Dominions.

Le jour où le Canada élira un parlement avec le mandat de transformer en république notre pays, il suffira d'un vote des deux Chambres du parlement pour que le parlement de Grande-Bretagne, lié par les précédents indiqués plus haut, acquiesce à ce changement constitutionnel fondamental.

Dans leur traité de *Constitutional Law*, dont la troisième édition paraissait à Londres en 1945, Wade et Phillips (pp. 391 et 395) après avoir noté le lien constitué pour les Dominions par la Couronne, concédaient à ceux-ci le droit de sécession.

## VI

Quelles conséquences à prévoir pour notre pays à la suite d'un pareil changement? Pouvons-nous dès maintenant préparer le pays à ce régime républicain? Est-il possible d'indiquer des solutions aux difficultés qui vraisemblablement surgiront?

Le jour où disparaîtront Roi et Couronne britannique, cesseront de s'appliquer au Canada des coutumes juridiques anglaises, issues de ces deux institutions que sont le Roi et la Couronne, traditions qui constituent en grande partie notre droit constitutionnel. Les Canadiens devront sans délai faire ce que l'Irlande, le Pakistan et l'Inde ont fait en 1937 et 1947: adopter une nouvelle constitution prévoyant, outre le système fédératif, les principes sur lesquels se fondera l'État républicain.

L'Irlande est un pays unitaire et la constitution de 1937 a été préparée et rédigée avec une aisance relative. Aux Indes, les différences de culture et de religion ont brisé l'unité indienne et ont provoqué la naissance de deux États hostiles l'un à l'autre.

La rédaction d'une nouvelle constitution, rendue nécessaire par l'avènement du régime républicain, sera une lourde tâche. Deux cultures, qui s'opposent, surtout dans les idées juridiques, deux religions, neuf provinces autonomes et un gouvernement central, l'amertume de la minorité anglo-saxonne qui sera encore attachée à la tradition de la Couronne, voilà quelques-uns des éléments du problème constitutionnel qu'il faudra résoudre.

L'équilibre entre l'État fédéral et les États provinciaux sera-t-il alors voulu par tous? Y aura-t-il des centralisateurs à outrance et des autonomistes provinciaux à tendance séparatiste? Les juristes et les hommes politiques voudront-ils une constitution écrite jusque dans tous les détails ou la majorité voudra-t-elle s'en tenir au système constitutionnel anglais et donner sa préférence aux faits, aux précédents, à la coutume? On ne saurait résoudre ces questions dans l'abstrait. Il faut attendre qu'elles se posent dans la réalité.

La deuxième conséquence sera de rendre nécessaire un tribunal constitutionnel jugeant en dernier ressort. Selon la loi organique du futur État républicain, ce tribunal interprétera la constitution fédérative souverainement, avec préséance et sur l'exécutif et sur le parlement, organe législatif de l'État.

Enfin, dernière conséquence prévisible dès maintenant, la république canadienne, se joignant au

système pan-américain, rompra tout lien avec le "Commonwealth" britannique. Quelles obligations la nouvelle république assumera-t-elle, en particulier vis-à-vis son puissant voisin, les États-Unis?

Ces difficultés — quelle évolution en ce monde en est exempte? — ne sauraient effrayer un Canada audacieux, voulant cesser, enfin, d'être à la remorque de l'Angleterre et devenir vraiment un État libre et souverain.

Jacques PERRAULT

---

### Une brochure à diffuser

Nous annonçons en septembre que le tirage du numéro spécial sur la République, serait restreint, et qu'il fallait nous adresser des commandes à l'avance.

L'intérêt suscité par cette livraison nous a forcés à modifier nos projets.

À titre exceptionnel, les pages consacrées à la République formeront d'ici quelques jours la matière d'une brochure indépendante de la revue. On y lira les articles signés par l'Action nationale et chacun de nos collaborateurs: André LAUREN-DEAU, François-Albert ANGERS, Jacques PERRAULT, Edmond LEMIEUX, Pierre VIGEANT et Gérard FILION.

Nos amis nous ont en effet représenté qu'il est plus facile de diffuser une brochure, laquelle vieillit moins vite, qu'un exemplaire de revue. Les journaux en annonceront incessamment la publication et le prix.

Ajoutons que l'Action nationale entend donner un élan nouveau à son service d'éditions. Nos amis en entendront bientôt parler.

## Une république fédérative et sociale

*“Lancer un mouvement en faveur de la république, ne serait-ce pas orienter les forces nationalistes canadiennes-françaises dans un sens exclusivement canadien, et leur faire oublier dans une large mesure d'autres tâches aussi urgentes sur le plan canadien-français ?”*

*“N'est-ce pas, d'un autre côté, proposer un idéal purement politique, qui risque de détourner les hommes d'action de travaux plus positifs, surtout dans le domaine social ?”*

Voilà, paraît-il, deux objections qui ont cours actuellement. Nous tâcherons d'y répondre en peu de mots.

### I

A l'*Action nationale*, on a toujours pris la confédération au sérieux. On a toujours estimé qu'un nationaliste, à l'intérieur de notre système fédéral, a deux devoirs à remplir: l'un envers sa nation, l'autre envers le peuple canadien. Ou si l'on veut exprimer la chose en termes politiques, bien que les deux réalités ne se recouvrent pas entièrement: l'un envers l'État central, l'autre envers l'État provincial dont il fait partie.

Est-ce que la république mettrait fin à ce double devoir ? Bien au contraire : elle serait une occasion de préciser l'un et l'autre.

La république, c'est un mot : l'important, c'est la substance qu'on lui fait exprimer. La substance canadienne ne changerait pas du jour au lendemain avec la disparition de la Couronne.

Il continuera d'y avoir un long pays coupé de montagnes et formé de régions distinctes. Il continuera d'y avoir des régions économiques. Il continuera d'exister une dualité essentielle de cultures. Donc il devra continuer d'y avoir un régime confédératif.

La république à laquelle nous songeons sera fédérative.

## II

Me Jacques Perrault le note ailleurs : le jour où disparaîtra la Couronne britannique, ce jour-là, sans délai, "les Canadiens devront adopter une nouvelle constitution prévoyant", en particulier, le système fédératif.

Ce jour-là, la tâche ne sera pas facile : Me Perrault l'a montré fort justement. Deux mentalités seront aux prises ; deux conceptions aussi — car parmi les "républicains" d'aujourd'hui, il y a déjà bien des esprits centralisateurs, qui voudront unifier et uniformiser un pays fondamentalement divers. Nous connaissons une crise. Les débats qui ont précédé 1867 recommenceront, chacun sachant un peu mieux de quoi il parle puisque les événements nous ont copieusement instruits de part et d'autre.

Mais une crise passagère vaudra mieux que la situation de fait qui tend à s'établir.

### III

Quelle est cette situation de fait ?

Nous avons toujours recours au Parlement de Westminster pour faire modifier la constitution canadienne. Westminster ne prend plus, dans ce domaine, de véritables initiatives: il "agit comme un notaire et rend, authentiques, par ses *actes*, les amendements que le Canada a décidés". Il suffit que le Canada signifie sa décision, et Londres s'exécute, pour l'instant du moins.

Or qui signifie la décision canadienne ? Le gouvernement fédéral. Le Parlement londonien ignore l'opinion des États provinciaux, il ne veut écouter qu'Ottawa.

A Ottawa, on prêche et on pratique la doctrine suivante: quand il s'agit d'une question purement fédérale, il n'est pas nécessaire de consulter les provinces; on prend leur opinion en matière purement provinciale. Telle est en tous cas la pensée clairement exprimée de M. Louis Saint-Laurent.

Quand les questions sont-elles purement provinciales et quand sont-elles purement fédérales ? Quel compte tiendra-t-on de "l'opinion" des provinces ? — Ottawa en décide souverainement.

Par exemple, l'article 133 garantit les droits parlementaires du français à Ottawa et à Québec; il fut inséré pour amadouer le Bas-Canada, qui ne serait pas entré en Confédération sans une garantie de ce genre. Mais pour M. Saint-Laurent, c'est une question

purement fédérale; il suffirait d'un vote majoritaire du Parlement pour le supprimer.

Bref, d'après M. Saint-Laurent, et d'après la pratique courante, c'est le parlement fédéral qui est devenu le véritable maître de la constitution canadienne, et peut l'amender à peu près comme bon lui semble. *C'est la doctrine la plus insidieusement centralisatrice qui se puisse imaginer.*

Et voilà, encore une fois, la théorie qui l'emporte aujourd'hui. Les vraies limites aux pouvoirs d'Ottawa ne sont plus tellement juridiques, elles sont politiques: il y a des actes que le Parlement fédéral se garderait bien de poser actuellement, non qu'il les croie *ultravires*, mais uniquement à cause des répercussions qu'ils auraient dans le pays.

#### IV

Plutôt que ces amendements à la petite semaine, et cette situation dangereusement glissante, ne vaudrait-il pas mieux envisager le problème une fois pour toutes?

Ce sera l'un des avantages de la république de le poser. La république suppose une rupture. Elle obligera à reconsidérer l'ensemble des questions, puisqu'elle forcera le Canada à se donner une constitution. Et cela, je pense, intéresse les Canadiens français. Et résister au mouvement unificateur parti d'Ottawa, forcer le gouvernement fédéral à admettre un mode nouveau aux amendements constitutionnels — mode qui tiendra compte du facteur provincial — cela, je pense, intéresse les Canadiens français.

## V

La république sera nécessairement fédérative, ou bien elle ne sera pas une démocratie. Dans la fédération réapparaîtront sur le champ toutes les données canadiennes-françaises; seulement elles réapparaîtront au sein d'un contexte canadien, et non plus au sein d'un contexte plus ou moins impérial.

Ce qui fut inscrit vaguement ou ce qui fut oublié dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord — les droits qui chevauchent les uns sur les autres, les affirmations tout de suite diminuées par d'autres affirmations contradictoires, l'absence de principes généraux qui auraient défini les cadres et les bases de la confédération — l'occasion nous sera donnée de le reprendre et de mieux l'établir.

Nous obtiendrons ainsi une fédération de républiques autonomes (les États provinciaux), maîtresses des domaines qu'on leur a réservés, et ayant remis à l'État central la possession et l'exercice de leur souveraineté externe. C'est du moins le but vers lequel il faudra tendre — comme déjà nous y tendons aujourd'hui.

Les Canadiens français ont toujours été à l'avant-garde des réformes politiques, au Canada et dans l'Empire. Voilà probablement pourquoi ils en ont toujours tiré des bénéfices, comme peuple. Ils ont un intérêt national direct à être parmi ceux qui réclament les premiers la suppression du lien impérial. Sans quoi ils risquent de s'éveiller un jour annexés aux États-Unis, ou dans une république unitaire à laquelle ils auront collaboré trop tard.

Car avant de se réaliser dans les choses, une idée naît d'abord dans l'esprit; elle y prend forme, elle commence de se cristalliser. D'abord concept, elle s'enrichit peu à peu d'images et de réalité, devient, au sens sorélien du mot, un *mythe*, et inspire alors les hommes d'actions. Si l'idée de république doit se réaliser un jour — et nous savons maintenant qu'elle le pourrait —, il sera bon que des Canadiens français lui aient d'abord prêté quelque chose d'eux-mêmes, et l'aient orientée, dès l'origine dans un sens qui ne leur soit pas étranger.

Sans doute il ne saurait s'agir de propriété exclusive: pour devenir assimilable à tous, l'idéal devra être nourri par toutes les mentalités canadiennes. Nous souhaitons que des intellectuels anglo-canadiens explorent pareillement l'avenir. Chacun y mettra les nuances de son esprit et de son milieu; la résultante sera commune, et ne saurait être que commune, faute de quoi elle ne dépasserait pas le stade de l'idée. Mais encore une fois, les Canadiens français doivent être parmi les premiers qui se mettent en route.

## VI

Il est clair que de soi la république est une solution politique; comme telle elle ne résout que des problèmes politiques. Mais nous voyons bien mal en quoi la solution d'un problème politique pourrait entraver le règlement des autres questions, en particulier dans l'ordre social.

La république sera sociale si nous la voulons et la faisons telle. Mais elle ne détournera personne de sa tâche. Comment le fait de proposer une solution

synthétique pourrait-il distraire qui que ce soit des besognes plus particulières auxquelles il s'adonne ? Un syndiqué ne sera pas un moins bon syndiqué parce qu'il sera un syndiqué républicain.

Concevoir une synthèse, ce n'est pas s'évader de la réalité: c'est lui tracer un cadre. Si la république n'était qu'une utopie, on aurait tort assurément de perdre son temps à l'imaginer et à la désirer. Puisqu'elle est possible, puisqu'elle est au surplus la condition de notre liberté politique, la proposer comme but, c'est donner un sens plus large et c'est communiquer plus d'ampleur aux besognes immédiates de tous les travailleurs.

Edmond LEMIEUX

### Justification du Nationalisme

Quoi qu'en disent quelques illuminés, jamais le nationalisme ne fut ni plus justifiable ni plus nécessaire; j'entends le nationalisme sain, constructif, celui qui ne se durcit ni dans la haine ni dans la pure défensive. Voyez d'ailleurs — cet autre phénomène se passe sous vos yeux — avec quelle énergie de vieilles nations d'Europe défendent à la fois leur existence et leur âme contre l'invasion soviétique. Comptez, en même temps, toutes ces nations en tutelle d'Asie, d'Afrique, de l'Océanie, qui s'efforcent en hâte vers l'indépendance, se refusent à l'enveloppement des derniers impérialismes. L'humanité, la meilleure, tente un suprême effort pour échapper à l'uniformité qui ne serait qu'une régression vers la grisaille ou la platitude, deux synonymes de la barbarie. Patrie, nation, non des idées mortes ou périmées, mais qui incarnent la résistance contre l'étouffement universel; cadres, milieux naturels et spirituels qui restent les derniers refuges de la liberté humaine.

Lionel GROULX, prêtre.

## République ou annexion

Lorsqu'au lendemain de sa nomination comme directeur du *Devoir* M. Gérard Filion définit ses *Positions* et annonça que la proclamation de la République du Canada constituerait l'objectif du journal en politique fédérale, l'article produisit une sensation dans les cercles parlementaires d'Ottawa. C'était probablement la première fois qu'il était sérieusement question d'une république canadienne depuis les jours ensanglantés de 1837.

La presse anglo-canadienne fit un sort à cet article qui avait quelque chose de hardi et de neuf. La république défraya pendant quelques jours les conversations. Et M. Saint-Laurent se crut obligé de protester au nom des Canadiens français contre cette suggestion qu'il repoussa comme inopportune et extrémiste.

Il ne faudrait pas conclure de tout cela que la république soit devenue l'un des sujets brûlants de la politique fédérale canadienne. Bien au contraire, il n'a pas été question de la république une seule fois à la Chambre des Communes où la masse d'armes symbolise l'autorité de la Couronne britannique. En revanche, le député créditiste Blackmore a suggéré en termes à peine voilés l'annexion aux États-Unis au cours du débat sur les taux de transport ferroviaire

dont l'augmentation avait provoqué une levée de boucliers dans les provinces de l'Ouest.

La république est pourtant, comme l'annexion, l'un des deux seuls termes possibles de l'évolution constitutionnelle et politique du Canada. L'Empire britannique, que l'Angleterre a rebaptisé du nom de «Commonwealth» et qu'elle tente de réadapter sans cesse aux nécessités mouvantes d'une évolution extrêmement rapide, est une construction trop artificielle pour durer indéfiniment. Elle défie les lois de la géographie qui finissent toujours par orienter l'économie et la politique d'un pays. Le Canada, il ne faut pas se lasser de le répéter, est un pays d'Amérique et qui ne peut par conséquent trouver son compte dans une ligue dont les membres sont dispersés dans les deux hémisphères.

La solidarité raciale ou raciste et l'extrême souplesse politique de la Grande-Bretagne ont jusqu'ici triomphé de toutes les difficultés, mais les liens impériaux s'amenuisent au fur et à mesure que les anciennes colonies s'émancipent. La Confédération canadienne elle-même a eu à lutter contre les difficultés géographiques, contre la puissance d'attraction nord-sud de la grande république voisine qui s'exerçait sur toute l'étendue de la mince bande de territoire occupé tandis que la liaison est-ouest devait s'assurer artificiellement au moyen de chemins de fer. Cela explique que l'idée de l'annexion aux États-Unis soit depuis longtemps familière tandis que l'idée de la république apparaît comme une nouveauté audacieuse.

Au fur et à mesure que progresse la conquête du grand nord canadien, cependant, à mesure que s'élargit le territoire mis en valeur, l'influence disloquante

de la géographie tend à s'atténuer, l'économie canadienne se complète et s'affranchit progressivement de la dépendance étrangère. Il faut souhaiter que le développement du sentiment canadien marche de pair avec le développement économique du pays. Cela est indispensable si l'on veut éviter de tomber du colonialisme dans l'annexionisme, si l'on veut assurer la survivance d'un État pleinement indépendant qui ne saurait se donner en dernière analyse une autre forme de gouvernement que la république.



Ce sentiment national est déjà assez fort, assez mûri, chez les Canadiens français qu'aucun lien sentimental ne rattachait à la métropole britannique. L'idée d'une république canadienne ne répugne sûrement pas aux Canadiens français, bien qu'ils ne soient "républicains" ni par tradition ni par éducation. Même chez les députés fédéraux, elle n'a provoqué aucun scandale. Elle a laissé complètement indifférents ceux qui sont satisfaits de l'état de choses actuel. Elle a paru irréalisable à la plupart, qui songeaient surtout à la réaction de l'opinion anglo-canadienne. Elle a paru prématurée aux autres qui la trouvaient hautement désirable. On pourrait cependant parier que si la suggestion d'une république venait de l'élément anglais, nos députés s'y rallieraient immédiatement en bloc. Un plébiscite sur la question ferait l'unanimité chez les Canadiens français, s'ils reconnaissaient que république et indépendance sont à peu près synonymes.

Les Canadiens français ne sont pas portés vers l'annexion. Il y a déjà trois siècles qu'ils se sont enracinés dans le terroir canadien. Et malgré toutes les difficultés, ils se sont taillé dans la Confédération une situation beaucoup plus favorable, pour sauvegarder leur héritage culturel, que celle qu'ils pourraient espérer si la république voisine devait ajouter neuf ou dix nouveaux États aux quarante-huit qui la constituent déjà.

On ne saurait attendre de nos députés qu'ils prennent les devants dans la campagne pour la république. Les hommes politiques peuvent guider, orienter, canaliser l'opinion publique — lorsqu'ils ne la suivent pas. Il est bien rare qu'ils créent l'opinion: c'est là un rôle qui revient à l'élite intellectuelle.

Il faut cependant reconnaître que les politiques canadiens-français ont toujours été à l'avant-garde lorsqu'il s'est agi de favoriser l'évolution constitutionnelle du Canada. L'influence politique de l'électorat canadien-français s'est toujours exercée dans le sens de l'émancipation politique. C'est La Fontaine qui a donné naissance au premier des dominions autonomes avant la lettre en faisant reconnaître le principe du gouvernement responsable. C'est aux acclamations du Québec que Lapointe favorisait l'adoption du Statut de Westminster qui a fait naître des espoirs d'indépendance trop vite déçus. Encore aujourd'hui, les députés canadiens-français sont les plus ardents à réclamer l'abolition des appels au Conseil privé, l'adoption d'un drapeau et d'un hymne national vraiment canadiens, toutes les mesures qui peuvent consacrer la souveraineté du Canada.

Une fois ces étapes préliminaires franchies, quand il ne restera plus à trancher que le nœud le plus fort de tous les liens impériaux, l'allégeance à la Couronne britannique, on peut compter qu'ils seront les premiers à préconiser la proclamation de la république pourvu qu'ils se sentent soutenus par une opinion républicaine qui reste à former chez les Canadiens français.



Chez les Anglo-Canadiens, il ne peut être question pour le moment d'un mouvement d'opinion en faveur de la république. Le sentiment impérialiste, la solidarité de race, l'attachement à la famille royale — consacrés par la tradition et soigneusement entretenus par la propagande — sont encore beaucoup trop vigoureux. Les réalités pressantes sont cependant plus fortes que le sentiment impérialiste et les entraînent malgré eux dans une évolution qui ne peut conduire à la longue qu'à la rupture des liens avec la Grande-Bretagne. Ce n'est souvent qu'avec hésitation qu'ils acceptent de rompre progressivement ces liens, mais l'importance que prend le Canada dans le monde et la croissance du sentiment canadien d'une génération à l'autre, même si elle s'opère avec beaucoup de lenteur, les obligent à avancer. C'est ainsi que l'on raconte que l'ancien ministre de la justice, M. Ilsley, admettait que l'abolition des appels au Conseil privé était inévitable, mais qu'il ne pouvait se résoudre à accomplir lui-même cette réforme. Les parlementaires de la génération suivante n'hésiteront pas à la réaliser comme on a pu le constater au cours des congrès que les libéraux et les socialistes ont tenus cet été, même

s'ils protestent de leur attachement à la Grande-Bretagne et de leur confiance en la puissance et la durée du « Commonwealth ». L'idée d'un drapeau original et distinctif a gagné beaucoup de terrain depuis deux ans.

Le déclin de la Grande-Bretagne, lorsqu'il se sera avéré évident même aux yeux des impérialistes impénitents, pourra accélérer cette évolution constitutionnelle qui s'opère avec beaucoup trop de lenteur à notre gré. Les conflits d'intérêt qui s'engagent et qui menacent de frapper durement certaines catégories de nos producteurs — blé, porc, bois, pommes — pourraient bien engendrer de l'animosité entre Anglais d'Angleterre et Anglais du Canada et précipiter une rupture.

Il ne paraît cependant pas désirable que cette rupture s'accomplisse trop brusquement. La réaction de l'opinion anglo-canadienne risquerait alors de dépasser la mesure. Les impérialistes irréductibles pourraient se muer en annexionnistes farouches. Humiliés dans leur orgueil racial par l'écroulement soudain de l'Empire et la déchéance de la Grande-Bretagne, les Anglo-Canadiens pourraient se jeter dans les bras des États-Unis en invoquant la solidarité anglo-saxonne. Privés de leurs marchés traditionnels en Grande-Bretagne, aigris contre leurs frères d'outre-mer, ils pourraient chercher une consolation et une compensation dans la fusion avec la république voisine.

Il leur faut un peu de délai pour se résigner à la rupture des liens impériaux, pour se résoudre à l'acceptation du fait français, avant de pouvoir collaborer avec nous à l'édification d'une nation canadienne qui

affirmerait son indépendance pleine et entière en proclamant la république.



La population du Canada ne se compose pas uniquement de descendants de Français et d'Anglais, il faut également compter avec les Néo-Canadiens qui sont aujourd'hui plus de deux millions. Quelle est leur attitude touchant l'avenir politique du Canada? Ils sont trop dispersés, trop divisés selon les origines ethniques, trop faibles encore même chez les groupes les plus nombreux et les mieux organisés, pour prendre les devants et exprimer des opinions tranchées. Ils se contentent le plus souvent de suivre l'opinion qui paraît dominer dans le milieu où ils se trouvent.

Quels sont cependant leurs sentiments? Il ne saurait être question dans leur cas d'attachement sentimental à la Grande-Bretagne et la rupture des liens impériaux ne peut que les laisser froids. Ils n'ont pas encore eu le temps de s'attacher profondément à leur patrie d'adoption et l'on peut présumer que la république ne saurait leur inspirer ni répugnance ni enthousiasme. Par contre, la présence de nombreux frères aux États-Unis et l'attraction d'un pays puissant et prospère ne saurait manquer de les prédisposer à l'annexionisme, d'autant plus qu'ils habitent pour la plupart les provinces des Prairies qui nourrissent des griefs contre la Confédération et voudraient pouvoir commercer plus librement avec les États-Unis.

Aux Néo-Canadiens, les États-Unis promettent des avantages matériels, des chances de réussite, qui

leur paraissent bien supérieurs à ce qu'ils peuvent trouver au Canada. Les États-Unis ne leur offrent cependant pas d'avantages spirituels ou culturels particuliers: c'est le *melting pot* qui fond tous les groupes en un alliage dont la surface au moins paraît anglo-saxonne, mais dont la substance n'est pas encore bien déterminée.

Le Canada ne pourrait-il pas se les attacher à jamais en leur assurant des avantages particuliers pour conserver leur héritage culturel et un certain particularisme? Il n'est sans doute pas question de multiplier les langues officielles du Canada, mais rien n'interdit de faciliter aux divers groupes de Néo-Canadiens l'enseignement de leur langue dans les écoles où ils sont en majorité, de diffuser cette langue et cette culture par des postes qui donneraient des émissions en ukrainien, en polonais ou en italien. Ne serait-il pas naturel que ce fussent les Canadiens français, rompus aux luttes pour la sauvegarde d'une culture, qui leur tendent la main et les aident à satisfaire leurs légitimes aspirations?

Ce serait là un moyen beaucoup plus efficace que l'assimilation d'en faire des Canadiens convaincus, fiers de leur patrie d'adoption, et ardents à assurer son indépendance



Si le Canada était seul en cause, la campagne d'opinion en faveur de la république s'avérerait sans doute longue et ardue. Il faudrait attendre bien des années avant que la question puisse se poser au Parlement même. Il se trouve que l'évolution consti-

tutionnelle s'accomplit beaucoup plus rapidement dans certains autres États du «Commonwealth.» L'Irlande a décidé de rompre le dernier fil tenu qui la rattachait encore à la Couronne britannique. L'Inde est depuis longtemps décidée à s'ériger en république même si elle tient pour le moment à conserver des liens assez étroits avec la Grande-Bretagne. Le nouveau gouvernement nationaliste de l'Afrique-sud est fort tenté de suivre cet exemple.

La situation est telle que le gouvernement de Grande-Bretagne étudie la possibilité d'admettre des républiques au sein du «Commonwealth» britannique. La question se pose, si l'on en croit les dépêches, au cours de la conférence des premiers ministres du «Commonwealth» qui se tient au moment où nous écrivons ces lignes. On ne peut sans doute compter sur le premier ministre King pour préconiser l'admission des républiques quand il invitait il y a quelques mois à peine les souverains à passer une partie de l'année dans la capitale canadienne. On ne peut guère s'attendre à ce que son successeur désigné, M. Saint-Laurent, qui a dû le remplacer d'urgence lorsque la maladie l'a condamné au repos, rompe brusquement avec sa politique et risque de révolter l'opinion anglo-canadienne.

L'occasion est donc favorable d'habituer l'opinion à l'idée d'une république canadienne. Si Londres réussit le tour de force de sacrifier l'allégeance à la Couronne et de sauvegarder provisoirement l'unité du «Commonwealth», il y aura moyen d'en parler sans trop effaroucher nos coassociés de langue anglaise.

Pierre VIGEANT

## Pour un mouvement républicain

Les articles précédents démontrent que le seul moyen pratique pour le Canada d'accéder à la pleine indépendance réside dans la proclamation de la république; que la rupture des liens constitutionnels avec la Grande-Bretagne ne signifie pas l'absorption de notre pays par les États-Unis; que l'avènement d'un régime républicain, même s'il entraînait une véritable révolution d'ordre constitutionnel et juridique, peut s'accomplir dans la paix par la volonté de la majorité du peuple canadien. Il reste à indiquer par quels moyens concrets nous pouvons hâter le jour où le Canada se déclarera pleinement indépendant et souverain par la proclamation de la république.

Il faut d'abord tenir compte, dans l'élaboration d'une stratégie, de la psychologie du peuple canadien. Chez les Canadiens de langue française, la mystique républicaine n'existe pas. Tout au contraire, on peut facilement discerner de la méfiance vis-à-vis de l'idée républicaine. Chez beaucoup de gens le régime républicain suggère des images concrètes, vraies ou fausses, transmises par la tradition et un peu par l'éducation, et qui ne sont guère réjouissantes: excès des révolutionnaires de 1789, persécutions à l'endroit de l'Église et de la religion auxquelles la République française s'est malheureusement parfois laissé entraîner.

D'autre part, il existe chez nous une longue tradition monarchique. De 1608 à 1760, nos pères connurent l'apogée de la royauté française. La fidélité à la Couronne britannique est depuis 1760 un des leit-motives de la politique canadienne. On nous a toujours représenté le roi d'Angleterre comme le gardien des libertés et le protecteur des minorités. Quand les Canadiens français avaient à se plaindre de leurs concitoyens de langue anglaise, on leur conseillait de s'adresser à Londres où ils trouveraient justice. Il est d'ailleurs exact que pour des motifs politiques, par exemple la crainte de l'annexion, Londres a fait droit à plusieurs reprises aux revendications des Canadiens français.

L'Église, qui s'accommode de tous les régimes politiques respectueux de ses droits et de la loi naturelle, a toujours collaboré très intimement avec la Couronne britannique. Ce n'est pas d'hier qu'un archevêque de Québec faisait chanter le *Te Deum* dans sa basilique à la nouvelle d'une victoire des troupes de Sa Majesté sur une armée républicaine. L'Église canadienne s'attriste au décès d'un roi et se réjouit à l'avènement d'un nouveau souverain. Ce sont là choses tout à fait normales, mais qui n'en contribuent pas moins à créer un climat favorable à la monarchie.

Ajoutons à cela qu'il se trouvait encore chez nous il n'y a pas longtemps des gens qui professaient que la royauté est d'institution divine ou du moins qu'elle est la forme politique la plus parfaite. Alors il n'y a pas à se surprendre que l'idée républicaine ne crée pas chez les Canadiens de langue française l'élan, la mystique que les Français ou les Étatsuniens ont su lui insuffler. Gagner le Canadien français à la foi républicaine signifie rien de moins qu'une conversion.

Le Canadien de langue anglaise est foncièrement royaliste; il l'est par tradition, par fidélité à la mère-patrie, par sentimentalité, par simple routine juridique et constitutionnelle. Même chez ceux qui sont foncièrement canadiens, pour qui la tutelle déguisée qu'exerce Londres sur la politique canadienne est un fardeau, qui souhaitent pour le Canada une souveraineté sans restriction, même chez ceux-là la nostalgie des fastes impériaux fait sentir périodiquement son appel. Si on leur proposait l'avènement d'une dynastie canadienne par l'importation d'une branche cadette de la famille de Windsor, on leur rendrait service en soulageant leur conscience autonomiste sans briser trop brusquement leur tradition.

Si nous regardons les choses froidement, nous nous rendons compte que le climat canadien n'est pas à l'heure présente très propice à la culture de l'idéal républicain. Et pourtant la proclamation de la république paraît bien être le moyen le plus pratique d'accéder à la pleine indépendance.

Que faire alors? Défricher le terrain, semer à pleines mains, quitte à laisser à ceux qui viendront après nous la satisfaction de récolter.

Il faut d'abord démontrer que l'indépendance totale serait pour notre pays une transaction avantageuse. Et pour cela comparons le sort du Canada avec celui des vingt-et-une républiques de l'hémisphère occidental. Demandons-nous ce que seraient aujourd'hui les États-Unis d'Amérique s'ils avaient docilement accepté les taxes que Londres voulait leur imposer. Les treize colonies se seraient-elles annexé graduellement tout l'arrière-pays au delà les Alléghanys avec les riches vallées de l'Ohio, du Missouri

et du Mississipi ? Auraient-elles reculé leurs frontières jusqu'au golfe du Mexique par l'achat de la Louisiane et jusqu'au Pacifique par la prise de possession de l'Orégon et de la Californie ? Auraient-elles refoulé les frontières du Canada jusqu'au quarante-neuvième degré de latitude et celles du Mexique jusqu'au Rio Grande ? Seraient-elles devenues en 1948 la première puissance industrielle et militaire au monde ?

Poser ces simples questions c'est y répondre. Les États-Unis se sont développés depuis près de deux siècles dans les proportions gigantesques que l'on sait parce qu'ils ont été libres de leur politique intérieure et extérieure, libres de se créer une industrie nationale, libres de développer leurs richesses naturelles à leur avantage et d'aménager leur commerce à leur profit. Tandis que nous au Canada nous avons vécu dans la camisole de force de l'Empire : notre commerce centré sur Londres pour nous empêcher de nous émanciper, nos richesses naturelles exploitées en fonction des besoins de l'industrie anglaise. Ce régime de tutelle a duré cent cinquante ans. Depuis la première grande guerre nous échappons graduellement à l'emprise de Londres pour tomber sous celle de Washington.

L'exemple de l'Argentine, dont le climat et les richesses naturelles rendent la comparaison possible avec notre pays, mérite également d'être examiné de plus près. Comme tous les pays neufs qui se développent rapidement, l'Argentine a eu recours durant longtemps au capital étranger pour s'outiller et développer ses richesses naturelles. Mais elle a profité des deux dernières guerres, surtout de la dernière, pour s'émanciper. Elle a vendu aux Anglais

des millions de tonnes de toutes sortes de choses, mais payables en devises ou en valeurs. Ce n'est pas elle qui a inventé les formules de prêt-bail, d'aide mutuelle, qui n'étaient que des tributs déguisés, elle a exigé le paiement intégral et comptant des marchandises qu'elle a fournies à la Grande-Bretagne, ce qui lui a permis de rapatrier les milliards de valeurs qui dormaient dans les coffres-forts des banques de la Cité et sur lesquelles elle devait payer un intérêt ruineux. Aujourd'hui les chemins de fer, les ports, les abattoirs, les silos qui naguère appartenaient à des intérêts anglais sont entre les mains des Argentins; voilà pourquoi l'Argentine a si mauvaise presse et que le Colonel Peron nous est souvent représenté comme un dictateur, un fasciste. Nous, nous ne sommes pas des fascistes aux yeux de Londres, parce que nous avons donné, vendu sans paiement ou prêté sans intérêt pour quatre ou cinq milliards et qu'au surplus nous avons permis au gouvernement anglais d'aller vendre à l'enchère à Wall Street les valeurs canadiennes détenues par les épargnants ou les capitalistes anglais.

L'Argentine sort de la guerre avec une économie nationale prospère et libérée de toute redevance étrangère. Le Canada sort de la guerre lourdement endetté, pauvre en devises américaines, dominé par les banques de Wall Street et par les grandes corporations d'outre-frontière. Pourquoi cette différence? Parce que l'Argentine dirige sa politique en fonction de ses besoins, tandis que le Canada doit payer le prix de son allégeance au roi de Grande-Bretagne.

C'est par des arguments d'ordre pratique comme ceux-là qu'on fera comprendre au peuple canadien la nécessité de proclamer la république. Car ce sont

des choses qui se comprennent, qui sont à la portée de l'homme de l'atelier et des champs, qui se traduisent par des calculs concrets. Et c'est à force de répéter les mêmes arguments en les habillant d'actualité qu'on finira par créer un idéal, un appétit républicain. Car une mystique ne naît pas spontanément; elle est plutôt le couronnement d'une patiente campagne, l'aboutissement d'une longue argumentation, la sublimation d'efforts répétés et souvent infructueux. Les premiers qui ont parlé de nationalisme canadien ou canadien-français n'ont guère soulevé d'enthousiasme dans le peuple malgré leurs talents éminents d'orateurs et de journalistes ! Mais les efforts patients de deux générations de nationalistes ont contribué à créer une conscience nationale qui réagit spontanément aux heures de danger. Il en sera de même de la conviction républicaine. Elle naîtra d'une suite d'efforts persévérants.

Mais qui s'attellera à la tâche ? Qui aura le courage de prendre la tête du mouvement ? Qui aura assez d'humilité pour s'exposer au ridicule et de désintéressement pour ne pas voir le triomphe final de ses idées ? Un homme ? C'est peu probable. Il ne naît pas de Bourassa à tous les cinquante ans ; et la façon dont on a traité le premier n'est sûrement pas un encouragement à quiconque pourrait se croire un second.

Un groupe alors ? Et pourquoi pas ? Les quotidiens publieront prochainement une série de placards publicitaires commandités par une organisation qui s'intitule, sauf erreur, *Amalgamated Relief Funds for Britain*. Si les gens qui tendent la main au public canadien pour recueillir de la nourriture en faveur des chiens anglais, comme cela s'est vu il y a quelques

mois à peine, sentent le besoin de s'*amalgamer*, pourquoi les Canadiens qui veulent l'indépendance totale pour leur pays n'en feraient-ils pas autant ?

Alors il s'agirait d'une nouvelle ligue ? d'une deuxième croisade ? Et pourquoi pas ? De tous les mouvements qui ont pris naissance chez nous et qui ont survécu depuis le début du siècle, il en est peu qui soient assurés d'avance d'une audience aussi large. Les unes, comme la Ligue pour la défense du Canada, répondaient à un besoin passager. D'autres, comme la Ligue d'Action nationale, poursuivent une fin limitée. Mais une association, qui se donnerait pour fin de promouvoir par des voies légales et constitutionnelles l'avènement de la république du Canada, pourrait compter dès le départ sur un nombre d'adeptes suffisant pour en assurer le progrès. Car si les Canadiens ne sont pas prêts à se sacrifier pour assurer l'indépendance de leur pays c'est qu'ils ne sont pas dignes d'habiter un pays totalement libre.

Gérard FILION

### Les deux Terreurs

M. Auguste Viatte, qui revient d'Allemagne, écrit dans l'Action catholique : "Tous les Allemands ont une peur affreuse des Russes : à Berlin, selon un prêtre français, des familles même catholiques conservent du poison pour l'absorber le jour où la ville tomberait aux mains de l'armée rouge; et la terreur n'est pas atténuée par les propos échappés aux officiers américains et d'où il apparaît qu'advenant une guerre, l'Europe centrale sinon occidentale serait jugée indéfendable".

La terreur soviétique, ou l'anéantissement par la Bombe américaine durant la reconquête de l'Europe: voilà le dilemme devant lequel la politique de force des grandes puissances place le monde. Et à cette politique de force, le Canada collabore, à la remorque des États-Unis et du Commonwealth. Aurons-nous longtemps encore la conscience en paix ?

## M. Drew et M. Saint-Laurent

Lorsque s'ouvrira la prochaine session, la Chambre des Communes se trouvera en présence d'un nouveau premier ministre et d'un nouveau chef de l'opposition. Les conservateurs réunis en congrès se sont choisis il y a quelques semaines un nouveau chef qui est M. George Drew, le premier ministre de l'Ontario. Dans deux ou trois semaines, sinon avant, M. Saint-Laurent, que les libéraux ont élu comme chef il y a déjà deux mois, succédera à M. King comme premier ministre du Canada.

Ces deux nouveaux chefs devraient transformer l'allure des débats et le premier duel où ils s'affrontent ne devrait pas manquer d'intérêt. M. Bracken était un orateur terne et M. Mackenzie King, qui pouvait prononcer un bon discours lorsque l'occasion l'exigeait, se contentait le plus souvent de marmotter des phrases qu'il embrouillait à dessein. M. Saint-Laurent et M. Drew possèdent tous deux une voix claire, une excellente diction, un style précis, une pensée nette: ils parlent pour dire quelque chose. Le chef socialiste, M. Coldwell, qui remportait très souvent la palme lorsque les chefs de parti se mesuraient dans une sorte de tournoi oratoire, aura maintenant à soutenir une concurrence beaucoup plus serrée.

Les conservateurs qui avaient convoqué leur convention pour ranimer leur parti déclinant ont obtenu un succès qui a probablement dépassé leurs espérances. Ils se sont donné un nouveau chef qui dépasse d'emblée tous ceux qui l'ont précédé depuis lord Bennett. Ils se sont donné un programme bien conçu qui renoue la tradition conservatrice au lieu de s'égarer dans un vague progressisme. Ils ont surtout retrouvé de l'enthousiasme et de l'allant, ce qui leur faisait lamentablement défaut depuis quelques années.

Le choix du chef a donné lieu à une lutte assez chaude entre trois candidats, mais a finalement abouti à un succès éclatant pour M. Drew. Le plus dangereux de ses adversaires, M. J.-G. Diefenbaker, le plus connu des députés de l'opposition à la Chambre, n'a obtenu que 311 votes qui lui sont venus pour la plupart de la Saskatchewan dont il représente l'une des circonscriptions et des autres provinces de l'Ouest. M. Donald Fleming, qui paraissait assuré au début de l'appui de la majorité de la délégation québécoise en raison des discours français qu'il avait prononcés à la Chambre, n'a conservé à la fin que 104 votes. M. Drew, qui avait pour lui le prestige de victoires récentes et d'une excellente organisation, a recueilli 827 votes parmi lesquels on comptait ceux de la majorité des députés québécois.

Le programme préparé avec soin par le comité des résolutions et adopté par le congrès insiste sur le respect de la libre entreprise, de la souveraineté du Parlement et de l'autonomie provinciale. Il évite soigneusement les attitudes impérialistes notamment

en ce qui a trait à la politique extérieure, à la politique militaire et à l'immigration. Il réclame la suppression du taux décroissant des allocations familiales qui désavantageaient les familles nombreuses. Il favorise l'adoption d'un drapeau national canadien.

Ce programme a visiblement été conçu en vue d'amener une réconciliation entre le Québec et le parti conservateur. Et M. Drew lui-même a clairement indiqué son intention de conquérir les faveurs de notre province. Il trouvera en madame Drew, qui parle admirablement le français, une auxiliaire efficace lorsqu'il viendra faire campagne dans le Québec.

Le premier soin de M. Drew, avant même d'avoir été choisi, aurait été d'assurer un règlement équitable de la question scolaire ontarienne. C'est dans ce but qu'il aurait choisi comme son successeur immédiat M. Thomas-L. Kennedy, ministre de l'agriculture, qui lui aurait donné des garanties sur ce point. Il aurait pris vis-à-vis des chefs conservateurs québécois l'engagement d'honneur de porter à quatre le nombre des sous-ministres de langue française. Il vient de choisir comme son adjoint chargé de l'organisation du parti fédéral l'un de ses anciens ministres provinciaux défait aux dernières élections, M. Roland Michener, qui, nous assure-t-on, parle fort bien le français.

Aux promesses des conservateurs, les libéraux québécois devront répondre par des actes. M. Saint-Laurent a déjà causé une surprise en modifiant les règlements de l'immigration de façon à assurer pour la première fois dans notre histoire les mêmes avantages

aux immigrants français qu'aux immigrants britanniques. Et il est raisonnable de prévoir que la prochaine session pourrait bien nous valoir la suppression du taux décroissant des allocations familiales, l'abolition des appels au Conseil privé et l'établissement d'une ambassade auprès du Vatican.

M. Saint-Laurent n'aura pas eu des débuts faciles comme chef du parti libéral. Il aura dû pendant plusieurs mois diriger l'administration du pays sans avoir le titre de premier ministre et voir M. King lui imposer plusieurs décisions comme celle de la nomination d'un ministre des affaires extérieures et d'un archiviste du Canada. Il aura dû se rendre d'urgence à Londres pour représenter le Canada à la conférence des premiers ministres du «Commonwealth» lorsque M. King est tombé malade, et accepter une fois de plus le rôle de substitut bien chaperonné.

Les problèmes qu'il aura eu à aborder pendant cette sorte d'interrègne ont été nombreux et complexes. Il y aura eu la question contentieuse des taux de transport ferroviaire, les négociations en vue de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération.

Lorsque M. Saint-Laurent prendra sa place en face de M. Drew à l'ouverture de la prochaine session, il aura à affronter une dure lutte en prévision de la prochaine élection fédérale et il aura l'occasion de s'y préparer par un rude noviciat. Les deux antagonistes ont déjà remporté des succès considérables dans des sphères différentes, il leur restera à démontrer qu'ils ont toutes les qualités qui font les hommes d'État.

Pierre VIGEANT

## Commentaires

### "Être soi"

Un lecteur d'une province voisine a lu quelques articles de la livraison de septembre. Il nous écrit des commentaires sympathiques. Puis, il tombe sur l'article de Robert Charbonneau, *Être soi*; il bondit sur sa plume et nous adresse ce mot:

Gaspillage de 4 sous !

Je n'avais pas lu l'article de monsieur Robert Charbonneau. Je m'inscris en faux. L'article est d'une puérité inimaginable.

Si, pour monsieur Charbonneau le nationalisme en littérature se définit: un marché à défendre, que ne l'avouet-il en autant de mots? Et si notre littérature s'impose avec une telle force, qu'est-il besoin de prendre des airs de braillard pour le proclamer, et surtout de décréter le "déclin" de la littérature française?

Je ne connais pas monsieur Charbonneau, mais j'ai l'impression que l'éditeur nuit considérablement à l'écrivain. L'écrivain nous a donné des œuvres intéressantes. Que ne fait-il taire l'autre?

Ça vaudrait mieux et pour notre littérature et pour notre réputation.

Un jour, la grenouille voulut se faire aussi grosse que le bœuf...

Je confesse que voilà une lettre d'abonné comme je les aime: directe, amicale, brutale en même temps — une réaction vive et sommaire.

Je publie celle-ci parce qu'elle me donne l'occasion de revenir sur un sujet qui me tient à cœur.

Rétablissons d'abord les faits. Notre correspondant n'est pas le premier à accuser M. Charbonneau de professer en littérature les opinions d'un éditeur. C'est un moyen de polémique un peu facile. Par certaines formules, le directeur de l'*Arbre* y prête d'ailleurs flanc.

Mais je connais personnellement Robert Charbonneau depuis bientôt vingt ans. Les idées qu'il soutient aujourd'hui contre tous les penseurs réunis de France et de Navarre, il y croit depuis bien avant son entrée dans une maison d'éditions. Il ne les avait pas encore exprimées publiquement avec son intransigeance actuelle; on peut même ajouter que durant la guerre, la *Relève* et la *Nouvelle Relève* ne paraissaient pas précisément s'inspirer du nationalisme littéraire... Mais j'ai le souvenir très net de conversations qui remontent à 1933-35, où M. Charbonneau défendait en substance ce qu'il proclame aujourd'hui. Il n'a donc pas attendu la fondation de l'*Arbre*, et on ne saurait l'accuser d'avoir trouvé ses idées derrière une boutique.

J'ajoute que nous étions alors, lui et moi, parfaitement d'accord. Nous le sommes encore sur le fond du débat, mais beaucoup moins sur divers aspects que la mauvaise humeur des écrivains français et peut-être le caractère entier de notre ami ont mis en relief.

Il y a dans l'opinion exprimée dans la *France et nous*, et reprise par lui ici-même en septembre, une attitude fondamentale qui paraît saine, et trois jugements de valeur qui me paraissent très vulnérables.

M. Charbonneau part de faits exacts. Il est vrai qu'au cours des quinze dernières années, la littérature canadienne-française a marqué des points; vrai que depuis des décades, les écrivains des États-Unis ont donné de grandes œuvres; vrai enfin que la production française de l'après-guerre cause une déception souvent amère. Mais de là il tire des conclusions aventurées.

Sans doute, pour une large part, est-ce affaire de goût; mais M. Charbonneau l'admettrait-il? La primauté qu'il reconnaît aux États-Unis, à l'Angleterre et à la Russie, il l'affirme comme un dogme. Et cependant, rien de plus discutable. Qu'il préfère Dos Passos, Hemingway, Faulkner à Malraux, Bernanos ou Camus c'est son droit, comme c'est le mien d'avoir d'autres préférences et de trouver bien lourdes encore, bien "sociologiques", bien rudimentaires en plus d'un sens, les œuvres littéraires produites outre-quarante-cinquième. Des affirmations de ce genre sont contestables des deux côtés, surtout quand elles prétendent se suffire à elles-mêmes.

M. Charbonneau écrit encore, après avoir énuméré les meilleurs écrivains canadiens-français: "*Nous devons nous rappeler que la gloire que la France a maintenant derrière elle, nous l'avons devant nous. Nous commençons, comme littérature, au moment de son déclin*". Je ne sais quel écho ce défi éveille chez le lecteur: moi il me plonge dans le malaise.

Vraiment, nous avons grandi, mais nous n'en sommes pas là. Je réagis exactement à l'inverse de ce que voulait M. Charbonneau: des romanciers de chez nous, que je trouvais significatifs, s'amenuisent singulièrement dans cette perspective. M. Charbonneau

leur en met trop sur le dos: le "message universel" que nous apportons au monde depuis quinze ans, paraît soudain grêle et souffreteux. Sans doute, ils sont pleins de promesses; mais laissons-leur le temps de les tenir, et ne prenons point un espoir pour de l'acquis; et ne précisons pas trop, cela deviendrait gênant.

Le déclin littéraire de la France? Là encore, ne nous hâtons pas. Il est arrivé à toutes les nations du monde de rester des années silencieuses; la France elle-même a connu, après des cataclysmes historiques, le même désert (très relatif d'ailleurs). On ne juge ni les peuples ni les littératures sur un espace de trois ou de dix ans. Et si M. Charbonneau prétend exécuter le dernier demi-siècle, alors, comme notre correspondant et avec autant d'enthousiasme, je m'inscrirais carrément en faux. Resterait à définir ce qu'il appelle "dynamisme", "renouvellement de la puissance créatrice" et "conception du monde"; resterait, de part et d'autre et par de longues analyses, à justifier nos positions.

Et pourtant, dans ce qu'il a de plus essentiel, le message de Robert Charbonneau me paraît véridique.

Que dit-il en somme?

Il affirme que nous ne devons pas vivre en vase clos, mais nous ouvrir aux influences vivifiantes, d'où qu'elles viennent. Il nie que notre existence soit rivée à l'existence d'un modèle auquel nous n'aurions rigoureusement qu'à servir de réplique. Il refuse l'idée que notre mission consiste à vivre à la remorque d'un autre, si grand cet autre puisse-t-il être. Il reconnaît qu'entre la France et le Canada français, il est impossible d'établir une identité de

points de vue. Il refuse pour nous la condition de reflet. Or là-dessus je me sens en plein accord avec lui. Les lecteurs de «l'Action Nationale» se souviendront peut-être d'une longue enquête menée par nous en 1941, sur la "culture canadienne-française". La position adoptée était moins rigoureuse, elle souleva moins de scandale, mais elle offre de grandes analogies avec celle de M. Charbonneau. Nous dénoncions, nous aussi, le "colonialisme français" de bien des intellectuels — attitude souvent honteuse d'elle-même, rarement avouée mais qui stérilise tant d'efforts.

Au fond les vrais adversaires de M. Charbonneau — et ici je ne songe plus à notre correspondant — entreprennent de tenir une impossible gageure. Une existence pleine signifie une marge plus ou moins forte d'autonomie, pour l'individu comme pour la nation. Condamner une littérature à demeurer l'ombre d'une autre, la cantonner dans des domaines étroits et fermés, c'est en somme l'empêcher de naître. Ou bien ces intellectuels règneront sur le néant ou bien la vie éclatera quelque part et se moquera d'eux. Ils gagneraient dans la mesure où nous serions perdants; aussi semblent-ils nous vouloir perdants. Mais leur effort est vain, et je crois bien qu'ils commencent à le sentir.

### Un pénible spectac'e

Les hommes qui ont laissé se produire les méfaits de Saint-Remi d'Amherst, et qui paraissent les considérer comme les avatars nécessaires de l'industrie;

ceux qui fondent des villes fermées et absorbent dans leur conseil d'administration toute l'initiative civique et sociale; ceux qui prétendent avaler d'une bouchée les plus riches territoires de l'Ungava, et trouvent naturel d'exiger la canalisation du Saint-Laurent pour que notre minerai de fer s'écoule plus vite vers l'industrie étatsunienne, — tous ces gens-là et leurs pareils sont des hommes d'affaires qui ont de l'économique une conception faussée. Ils sont coupables assurément. Mais au moins ils défendent leurs intérêts immédiats. Nés aux derniers jours du libéralisme, ils prétendent continuer les gestes de leurs pères. Ils prennent innocemment l'entreprise privée pour un sanctuaire à l'intérieur duquel toutes les ambitions sont permises, tous les abus légitimés, tous les crimes pardonnés.

Le spectacle vraiment pénible, c'est l'attitude de l'État à leur égard, — l'État qui devrait être le défenseur du bien commun.

Déjà sous M. Taschereau les monopoleurs et les affairistes étaient sacrés grands hommes. Sous M. Duplessis, comme en ont témoigné des déclarations et des actes récents, on les regarde comme des bienfaiteurs de l'humanité. Encore un coup, et nous devons leur élever des sanctuaires.

Mgr Étienne Carton de Wiart, le grand évêque belge récemment décédé, adressait il y a quelques années aux aumôniers d'une association patronale la directive suivante:

*J'ai demandé... que mes prêtres maintiennent leur dignité sacerdotale vis à vis des chefs d'industrie. Il est arrivé et il arrive encore que cette attitude n'est pas respectée: par maints détails de leur comportement, des prêtres ont*

*trop souvent donné l'impression qu'ils avaient partie liée avec le monde patronal.*

*Or il est urgent aujourd'hui que le prêtre soit visiblement le prêtre de tous. Si un favoritisme lui est permis, c'est uniquement celui qui se penche sur les membres les plus pauvres de la société, vers ceux qui ont à vivre dans les conditions les plus pénibles.*

Cette leçon de dignité élémentaire, nul ne la mérite plus que nos politiciens de Québec et d'Ottawa.

A l'État non plus, nul favoritisme ne devrait être permis, si ce n'est une préférence pour les déshérités; surtout quand cet État a la prétention d'être chrétien. Le gouvernement doit devenir le gouvernement de tous.

André L.

### Des Shields canadiens-français ?

Un journal de défense française, mieux inspiré d'habitude, s'est lancé dans une attaque sauvage contre M. René Chaloult et « une école de nationalisme » qu'il ne définit pas autrement.

Cet hebdomadaire reproche au député de Québec-comté la virulence des remarques par lesquelles celui-ci a accueilli l'accession de M. Saint-Laurent à la tête du parti libéral. C'est son droit, et là-dessus plusieurs nationalistes du Québec ont réagi comme lui. Mais fallait-il après cela parler de « élucubrations », de « évidente malhonnêteté », traiter René Chaloult comme s'il s'agissait d'une vulgaire galopin exalté? Fallait-il vanter les réalisations de M. Saint-Laurent avec un zèle suspect? Devait-on mettre en cause le « discrédit dont sont affligées aujourd'hui certaines sociétés nationales », sans préciser davantage à quelles sociétés l'on s'en prenait? Était-il nécessaire de s'attaquer à « une école de nationalisme qui a causé un tort immense à la population française », puis de laisser planer cette accusation dans la stratosphère? Décidément, ce genre de littérature convient plus à la presse libérale qu'à un journal indépendant.

Mais voici le plus odieux. Après avoir affirmé que « les fanatiques ne se trouvent pas tous du côté des Anglo-saxons », l'auteur ajoute: « Les Shields chez nous sont rares, mais il s'en trouve ».

Eh bien s'il se trouve des Shields, parmi nous, que le journaliste les nomme! Nous n'en connaissons pas un seul. Nous avons beau chercher, parmi tous ceux qui ont exercé la moindre responsabilité publique nous ne voyons pas un seul « fanatique » qui ait mérité de se faire appeler un « Shields ». Seule la partisanerie la plus effrontée a pu inventer pareille balancoire. Ici encore, on devrait laisser ce style de diffamation aux feuilles libérales. (Mais au fait, qui est l'auteur de ce poulet?)

Les braves gens qui répètent gravement des sottises savent-ils quelle sorte d'homme est Shields? Faudra-t-il produire un jour les vulgarités de ce spécialiste de l'injure basse? ses attaques aussi violentes que imbéciles contre Rome, le Pape, le clergé catholique et les croyances religieuses de 40% des Canadiens? Les injures sont d'une nature telle que nos anticléricaux, en détourneraient, en se pinçant le nez. Faudra-t-il les réimprimer chez nous pour que des journalistes catholiques comprennent leur erreur?

Eh bien, nous répétons qu'à notre connaissance la réplique canadienne-française du personnage n'existe pas. Qu'on soit ou ne soit pas nationaliste, parler de « nos Shields », c'est lancer à la nation une injure parfaitement gratuite. Le journal en question, créé et maintenu à coups de sacrifices, n'a pas été fondé pour insulter les Canadiens français.

## La vie courante

Il est impossible, dans une chronique de quelques pages, de mentionner tous les faits de quelque importance en notre vie nationale. Le silence sur certains événements marquants est souvent imposé par les circonstances plutôt que voulu. Nous nous bornons donc à annoter certains faits et certaines questions dont l'actualité demeure ou qui gardent leur intérêt.

### RADIO-OUEST

Longue a été la bataille livrée pour l'obtention de postes de radio français dans les provinces des Prairies. Longtemps cela parut un rêve irréalisable. Au début, on demandait humblement à la Société Radio-Canada de ne pas reculer devant son devoir et de diffuser quelques heures en langue française aux postes qu'elle possédait. Compter sur cette entreprise d'État devint pour nos minorités chose illusoire. Alors fut conçu le projet hardi d'ériger, en recourant aux seules ressources privées du Canada français, trois ou quatre postes de radio à travers l'Ouest canadien. Ce qui semblait une chimère tourne en réalité. Le poste de St-Boniface en est à sa troisième année d'existence. Le poste d'Edmonton, muni du permis réglementaire, est à s'organiser. Après le Manitoba et l'Alberta, voici venu le tour de la Saskatchewan. La minorité française de

cette dernière province demande aux gouverneurs de Radio-Canada l'autorisation d'opérer un poste à Saskatoon. Elle doit combattre la coutumière coalition de fanatiques raciaux et de protestants retardataires. Elle a pour elle tout le Canada français et aussi, — nous le disons avec gratitude, — un nombre grandissant d'Anglo-Canadiens qui admettent sans futilités distinctions le caractère bilingue du Canada tout entier. Cependant, les gouverneurs de Radio-Canada retombent dans l'hésitation timorée et dans les funestes lenteurs qui ont précédé l'octroi du permis de Radio-Edmonton. Une prompt décision aurait évité les protestations orangistes ou baptistes qui ne manqueront pas de s'exprimer. C'est le sort des minorités d'être mises dans l'obligation de gagner leurs droits deux fois. La Saskatchewan aura elle aussi son poste de radio français. Ce n'est pas la province qui en a le moins besoin. Nous de Québec qui pouvons choisir entre plusieurs postes émetteurs d'expression française, nous ne savons pas ce que c'est que d'avoir au foyer un appareil de radio "qui ne parle que l'anglais". Quand fut inauguré le poste de St-Boniface, des familles françaises aux écoutes ont versé des larmes de joie. L'air redevenait libre; il était reconquis. Les foyers français mettaient fin à l'invasion même de leurs demeures.

#### RADIO-ACADIE

Tandis que les minorités françaises de l'Ouest secouent la tutelle des postes de radio anglais, l'Acadie en est encore à résoudre un problème analogue. La situation n'est pas la même que dans les Prairies. Le rapprochement du Québec permet de capter New-

Carlisle, parfois Québec, parfois Montréal. Le poste d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick, donne aussi des programmes réguliers en langue française. Cependant, la population acadienne de l'Île du Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et de certaines régions du Nouveau-Brunswick est toujours sous la dépendance des seuls postes de langue anglaise. Il importe souverainement que les foyers acadiens soient eux aussi libérés de cette dangereuse obligation. L'histoire explique que le langage parlé par nos frères acadiens contienne plus d'anglicismes que le nôtre, encore que nous ne détenions pas la perfection. La radio française, proprement administrée, aide à se familiariser avec les expressions courantes et rend, de ce point de vue, de précieux services en toutes nos demeures. Elle a surtout le grand avantage d'évincer l'un des agents d'anglicisation les plus pernicioeux et les plus subtils. Aussi faut-il souhaiter que Radio-Acadie s'organise à l'instar de Radio-Ouest. Il revient à la Société Radio-Canada de donner des postes français aux Acadiens comme elle donne des postes anglais à la minorité québécoise. Bien qu'il souffle des brises nouvelles et de meilleure odeur, il faut malheureusement constater que, pour le gouvernement d'Ottawa et ses puissantes commissions, le français n'a droit à des égards spéciaux que dans le Québec. Nos minorités dans les provinces anglo-canadiennes doivent défendre seules leur vie française. Il n'existe aucun poste de radio français, appartenant à Radio-Canada, en dehors de la province de Québec. Est-ce normal ? Ce million de Canadiens de langue française, vivant dans les provinces anglo-canadiennes, est-il condamné par Ottawa à la fatale anglicisation ?

"LA VOIX DU CANADA"


Le grand public n'a que de maigres nouvelles des émissions sur ondes courtes de Radio-Canada à l'adresse des pays étrangers. Au nom des Canadiens, des personnages inconnus parlent à l'Europe. Ces porte-parole, qui les surveille ? Que disent-ils en notre nom ? Que disent-ils de nous ? Les Danois ne nous l'apprennent pas ; les Tchéco-Slovaques non plus. Comment vous représente-t-on à l'extérieur ? Quelles opinions vous accorde-t-on ? Etes-vous à demi communistes, à demi païens, aux trois quarts impérialistes pour les auditeurs de l'Europe ? Impossible de le savoir. Ceux qui règnent au poste à ondes courtes de Radio-Canada ne sont pas responsables devant l'opinion canadienne. Les rares programmes connus de *La Voix du Canada* ne sont pas tous très rassurants. Personne ne sait ce qu'est devenu Jean-Charles Harvey depuis que *Le Jour* a perdu la lumière et l'existence. Quand vous irez à Paris, vous pourrez l'entendre sur ondes courtes en captant Radio-Canada. Il est parfois, avec d'autres personnages, légèrement gauchers et légèrement rougissants, l'un des tons de la *Voix du Canada* à l'étranger.

LES GRANDS PARTIS BILINGUES

Les Canadiens français ont fort souffert de la politique de partis qui les a divisés et affaiblis. Mais il est parfois arrivé que, pour gagner leurs suffrages, les partis se soient laissés aller à de généreuses promesses et même à des actes de redressement. La langue française a été mise sur un pied d'égalité avec la langue anglaise aux récents congrès des libéraux,

des socialistes (C.C.F.), et des conservateurs. Les intentions des organisateurs sont évidentes. Ils voulaient se concilier les bonnes grâces du Canada français et ce serait mesquin de le leur reprocher. Il faut retenir surtout que trois congrès politiques fédéraux ont successivement affirmé le caractère bilingue du Canada. Il y a là progrès marqué. Le temps n'est pas éloigné où les Canadiens français avaient presque l'air arrogant en réclamant que les principaux chefs de partis fédéraux et les ministres sachent parler leur langue. Les hommes politiques libéraux, conservateurs et socialistes leur donnent maintenant raison. Ils se montrent résolument bilingues. Chez les conservateurs, un député de Toronto s'est fait le champion de la province de Québec. Chez les libéraux, les candidats à la direction du parti, sauf un, ont parlé aux congressistes en français aussi bien qu'en anglais. Il faut souligner cette nouvelle affirmation des droits de la langue française en notre pays. Il faut remarquer en même temps que le nombre d'Anglo-Canadiens soucieux d'apprendre le français et de le parler convenablement s'accroît. Des gestes et des faits de ce genre font infiniment plus pour "l'unité nationale" et la compréhension mutuelle que les plus chaudes exhortations en langue anglaise. Il reste aux députés qui siègent au Parlement d'Ottawa — à un trop grand nombre d'entre eux, du moins, — de montrer aux Communes mêmes autant de respect pour la langue française que dans les délibérations de leur parti.

Dominique BEAUDIN



Chaque famille  
est en voyage  
dans le TEMPS



Il fait bon parfois  
s'arrêter et feuil-  
leter son album  
généalogique pour  
revoir les étapes  
passées.



INSTITUT GÉNÉALOGIQUE

**DROUIN**

4124, rue St-Denis, Montréal

5, rue de Mont-Thabor, Paris

**POUR VOS FOURRURES**

si vous cherchez Qualité, Éléance  
n'hésitez pas, voyez

**BLEAU & ROUSSEAU**

J.-T. BLEAU

ANT. ROUSSEAU

J.-A. MASSON

3852, St-Denis

5004, Sherbrooke O.

HA. 8433

DE. 4482

**ABONNEMENTS DE SOUTIEN**

L'abonnement annuel à L'ACTION NATIONALE est de \$3.00.

L'abonnement de soutien est de \$5.00. Il reste un nombre intéressant d'abonnés qui consentent à payer plus qu'un abonnement et qui veulent en même temps **SOUTENIR** l'oeuvre que poursuit La Ligue d'Action Nationale. Nous signalons ce bon exemple dans l'espoir qu'il poussera à d'heureuses imitations.

**L'ADMINISTRATION**

**V o u s** trouverez chez nous, et à bon compte, tout ce qu'il faut pour meubler votre résidence.

Maison établie  
depuis 40 ans.



● Filtroy 4681 ●

**LAMARRE FRÈRES**

3723, Notre-Dame ouest,

Montréal



Cheminée défectueuse  
— fumeurs négligents—  
poêle, fournaise, tu-  
yaux surchauffés. Au-  
tant de preuves que  
nous avons oublié ce  
proverbe: La prudence  
est la mère de la sûreté.  
Et si les taux allaient  
regrimper au niveau de  
1922! Où serait l'avan-  
tage? Où serait le  
progrès?

❁ SOCIÉTÉ ❁  
NATIONALE  
D'ASSURANCES

AFFILIÉE À LA C.U.A.

41 OUEST, RUE ST-JACQUES  
MONTRÉAL - HARBOUR 3291

Tél. HA 0200-0209

**PERRAULT et PERRAULT**  
AVOCATS

511 Place d'Armes. - Montréal, Canada.

ANTONIO PERRAULT, C.R.

Rés. : 64, ave Nelson, Outremont. Tél. DO 6342

JACQUES PERRAULT, L.L.D.

Rés. : 4390, boul. Pie IX, Tél. CL 3580

Les cafés et confitures de

**J.-A. Désy**

LIMITÉE

SONT LES MEILLEURS — EXIGEZ-LES

**COMPAGNIE DE BISCUITS STUART Ltée**  
BISCUITS — GÂTEAUX — TARTES

Alfred ALLARD,  
président et gérant gén.

Marcel ALLARD,  
chef à la production

235, Laurier ouest - - - - Montréal

*Lisez*

**“LE DEVOIR”**

LE JOURNAL DES GENS QUI PENSENT

LA COMPAGNIE  
**F.-X. DROLET**  
Ingénieurs — Mécaniciens — Fondeurs

Spécialités :  
Ascenseurs modernes de tous genres,  
soudures électriques et autogènes, etc.

206, rue du Port

Québec

**COMPAGNIE MUTUELLE D'IMMEUBLES**

Limitée

La Caisse d'Épargne pour Prêts Mutuels  
"Payé à ses membres \$8,000,000.00"

Siège social : 1306 est, rue Ste-Catherine,  
Montréal.

*Il faut répandre à profusion*

la brochure que vient d'éditer La Ligue  
d'ACTION NATIONALE sous le titre :

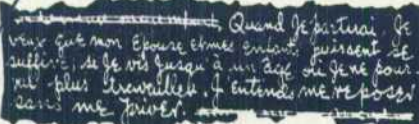
**VERS LA REPUBLIQUE DU CANADA**

Une brochure de 68 pages rédigée en collaboration par  
F.-A. Angers, Gérard Filion, André Laurendeau, Jacques  
Perrault, Edouard Lemieux et Pierre Vigeant

25 sous l'exemplaire; \$2.25 la douzaine; \$15.00 le cent.



**Aux Editions de L'Action Nationale,**  
3878, rue Saint-Hubert, Montréal, (24), P.Q.



Quand je partirai je  
veux que mon épouse et mes enfants puissent se  
suffire de je ne sais quel âge ou je ne pour-  
rai plus travailler. J'entends me reposer  
sans me gêner.

Voilà un idéal d'homme sage. Il est facilement réalisable. Quel âge avez-vous? La CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE-VIE va vous préparer tout de suite un projet d'assurance et de rente viagère conforme à votre désir. Son envoi ne vous engage à rien du tout. Vous l'accepterez quand il répondra adéquatement à tous les besoins de votre famille.

## CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE-VIE

41 ouest, rue Saint-Jacques—Montréal—Harbour 3291

UN BREUVAGE DES PLUS  
**DÉLICIEUX !**

N'importe où . . .  
N'importe quand . . .

LE  
**NECTAR**  
*Mousseux*  
**CHRISTIN**

est le breuvage  
idéal.

C'est un produit  
de chez nous.



PAR LES FABRICANTS DE LA  
**Bière d'Épinette Christin**

# ASSURANCE-VIE

---

Fonctions

*Protection*  
*Épargne*

Avantages

*Souplesse*  
*Liquidité*

Caractéristiques

*Sécurité*  
*Stabilité*

---

Compagnie d'assurance-vie

**La Sauvegarde**

Siège social: Montréal

OCTOBRE 1948